

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 31 Mai 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN BROCARD

1. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires (p. 2280).
2. — Mises au point au sujet de votes (p. 2280).
MM. Chandernagor, Rigout, le président.
3. — Loi de finances rectificative pour 1978. — Discussion d'un projet de loi (p. 2280).
M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
M. Perrut, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
M. Papon, ministre du budget.
Suspension et reprise de la séance (p. 2286).

PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHARAN-DELMAS

4. — Questions au Gouvernement (p. 2286).
FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 2286).
MM. Neuwirth, Barre, Premier ministre.

FRAIS DE VOYAGE DES FONCTIONNAIRES EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER (p. 2286).

MM. Moustache, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU MÉDIATEUR DANS CHAQUE DÉPARTEMENT (p. 2287).

MM. Bolo, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

QUOTAS COMMUNAUTAIRES (p. 2287).

MM. Julia, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE (p. 2287).

MM. Mayoud, Monory, ministre de l'économie.

SITUATION DANS LA SIDÉRURGIE ET RESPECT DE CERTAINES DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES (p. 2288).

MM. Ferretti, Giraud, ministre de l'industrie.

SÉCURITÉ DES HABITANTS DES CAMPAGNES (p. 2288).

MM. Héraud, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales.

DIRECTION DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE (p. 2289).

M. Tassy, Solsson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE AMISOL DE CLERMONT-FERRAND (p. 2289).

M. Lajoinie, Mme Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de l'emploi féminin.

INTERVENTION FRANÇAISE AU ZAÏRE (p. 2290).

MM. Bernard Deschamps, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES USAGERS DU « TOUT ÉLECTRIQUE » (p. 2290).

Mme Goutmann, M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

APPLICATION DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT DU LOGEMENT (p. 2291).
MM. Claude Michel, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

MESURES DE SAUVETAGE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE TEXTILE (p. 2291).

MM. Pierret, Giraud, ministre de l'industrie.

NON-REMPLACEMENT DES MAÎTRES EN CONGÉ (p. 2292).

MM. Mexandeau, Beullac, ministre de l'éducation.

5. — Prestation de serment des juges de la Haute Cour de justice (p. 2293).

Acte est donné par l'Assemblée nationale du serment prêté par douze juges titulaires et cinq juges suppléants.

Suspension et reprise de la séance (p. 2293).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

Acte est donné par l'Assemblée nationale du serment prêté par un juge suppléant.

6. — Rappels au règlement (p. 2293).

MM. Chandernagor, le président, Frédéric-Dupont.

7. — Loi de finances rectificative pour 1978. — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 2293).

Question préalable de M. Fiterman : MM. Fiterman, Tissandier, Papon, ministre du budget. — Rejet par scrutin.

Discussion générale :

MM. Fabius,

Royer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. — Ordre du jour (p. 2300).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président,

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, des demandes de désignation de représentants de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlamentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions intéressées le soin de présenter des candidats.

Cette proposition sera considérée comme adoptée, en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 8 juin 1978, à dix-huit heures.

Dans ces conditions :

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales sera appelée à désigner :

Quatre candidats titulaires et quatre candidats suppléants, pour le Haut conseil de l'audiovisuel ;

Un candidat titulaire et un candidat suppléant pour la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse ;

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan sera appelée à désigner un candidat pour le Conseil supérieur de la coopération ;

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sera appelée à désigner un candidat titulaire et un candidat suppléant pour la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse ;

La commission de la production et des échanges sera appelée à désigner un candidat pour le Conseil supérieur de la coopération.

— 2 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor. Dans le scrutin n° 23 du 30 mai 1978, sur le sous-amendement n° 27 de M. Alain Richard à l'amendement n° 23 rectifié du Gouvernement à l'article 3 du projet de loi instituant des comités d'hygiène et de sécurité dans les communes, mon collègue M. Guidoni a été porté comme non-volant, alors qu'il désirait voter pour.

Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir m'en donner acte.

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Dans le même scrutin, notre collègue Bernard Deschamps a également été porté comme non-volant alors qu'il désirait, lui aussi, voter pour.

M. le président. Acte vous est donné de ces mises au point.

— 3 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978 (n° 234, 254, 294).

La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le ministre du budget, madame le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative qui nous est proposé n'est pas un texte d'ajustement budgétaire de grande ampleur comparé à ceux que nous avons connus l'an passé, tout au moins à pareille époque.

La plupart d'entre vous se souviennent en effet que, par suite d'une sous-estimation évidente des crédits de la loi de finances pour 1977, le collectif de printemps comportait, l'année passée, une mise à jour de quelque vingt milliards de francs en dépenses ainsi que des crédits supplémentaires pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, d'un montant de 3 300 millions de francs dont 1 700 millions au titre du pacte national pour l'emploi.

Il nous est proposé aujourd'hui un projet de loi de finances rectificative comportant 4 700 millions de francs de dépenses, financés intégralement par 4 300 millions de francs de ressources nouvelles et 400 millions de francs d'annulation de crédits.

L'objectif de ce collectif est relativement spécifique puisqu'il s'agit, pour l'essentiel, d'autoriser et de financer des dépenses ayant trait à l'emploi. Il ne s'agit donc pas d'un texte traduisant une inflexion importante de la politique du Gouvernement dans le domaine économique ou budgétaire. Cela est affirmé dans l'exposé des motifs du projet de loi et corroboré, en fait, à la réalité.

D'abord, ce collectif n'infléchit pas la politique économique. Je voudrais néanmoins situer cette première loi de finances rectificative de la législature dans son contexte général.

Depuis la fin de 1976, nous sommes engagés dans un effort difficile de rétablissement des grands équilibres et d'assainissement de notre économie.

Les années 1974 et 1975 ont placé les Français devant une situation profondément nouvelle. Habités à des taux de croissance qui nous paraissent aujourd'hui particulièrement élevés et qui, pendant plusieurs décennies, avaient placé la France, en raison de ses performances économiques, dans les premiers rangs des pays industrialisés, nous nous sommes trouvés plongés dans une ère de croissance modérée, à laquelle nous n'étions pas préparés.

Cette situation nouvelle était caractérisée par une moindre progression des richesses à répartir chaque année et par un déficit extérieur dont l'ampleur, au moins depuis quelques années, nous était inconnue. Les conséquences en étaient inévitables : les revenus des Français ne pouvant plus croître au même rythme que par le passé, des problèmes de répartition plus aigus qu'autrefois allaient se poser.

Par ailleurs, le déséquilibre de nos échanges impliquait un inévitable transfert de pouvoir d'achat vers l'extérieur.

Enfin, avec le ralentissement de la croissance économique, nous allions être en proie à des difficultés d'emploi à un degré que nous n'avions pas connu depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

A cette situation nouvelle, les comportements ne se sont pas adaptés d'emblée. Face à ces menaces qui compromettaient l'accroissement de leur niveau de vie, les Français, de toutes catégories, ont cherché à défendre leurs revenus autant qu'il leur était possible. Et il est très remarquable que, dans les deux années de ralentissement économique que furent 1974 et 1975, la croissance des rémunérations moyennes des salariés et des entrepreneurs individuels non agricoles ait atteint des taux qui n'avaient pas été constatés depuis longtemps, même au meilleur de l'expansion économique.

La reprise de 1976, encouragée par les pouvoirs publics, qui devait se ralentir rapidement, allait révéler les faiblesses de notre économie et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, puisque nous devons connaître un déficit de notre balance commerciale de quelque 24 milliards de francs, supérieur à celui qui avait été enregistré dans l'année qui avait suivi la hausse des prix du pétrole.

Il semble exister un mécanisme qui nous condamne à être déficitaires aussitôt que s'accélère le rythme de notre activité économique. Ce mécanisme est, pour une large part, le signe de faiblesses structurelles dans nos relations avec l'extérieur et du fait que nous ne savons peut-être pas tirer parti de tous nos atouts. Tel est le cas de la dégradation constante de nos échanges agro-alimentaires sur laquelle il y a lieu de s'interroger, monsieur le ministre, même si les conditions climatiques nous fournissent quelques explications.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons, à la fin de 1976, dans une situation difficile et caractérisée à la fois par une hausse des prix dont la pente, dirai-je, était inquiétante, un déficit commercial important, une croissance des rémunérations élevée, une situation financière de nos entreprises affaiblie.

Un effort de redressement s'imposait. Il nécessitait du courage dans la conjoncture politique que nous connaissions.

Les objectifs étaient clairs. Il s'agissait à la fois de parvenir à un rétablissement durable de nos échanges extérieurs, à la maîtrise de la hausse des prix et à une adaptation de notre appareil de production qui passait par un rééquilibrage du financement des entreprises.

S'agissant d'une action en profondeur, elle exigeait la durée et la continuité dans la poursuite des objectifs. La fragilité de notre économie, la pesanteur de nos structures, les entraves de nos habitudes et, de plus, notre extrême dépendance énergétique ne pouvaient, et ne peuvent encore laisser espérer des résultats rapides.

Y a-t-il continuité dans le cas de la politique budgétaire ? C'est, pour moi, une évidence.

Certes, les prévisions qui étaient inscrites dans les lois de finances initiales, et notamment dans celle de 1977, ont dû faire l'objet d'ajustements très importants. Et mon prédécesseur, du haut de cette tribune, s'exprimant au nom de la commission des finances, déplorait les sous-estimations de cette loi de finances. Elle paraissait — et elle le paraît encore plus aujourd'hui — constituer, tout autant qu'une prévision, un acte dont le symbolisme l'emportait sur l'exactitude. Mais, avec le recul, même si le déficit budgétaire prévisible de 1977 aura été proche de celui de l'année précédente, on ne saurait considérer que la politique budgétaire de cette dernière année a été particulièrement laxiste.

Ainsi, la croissance des dépenses a été, semble-t-il, contenue dans les limites de celle du produit intérieur brut marchand en valeur. Mais quand on s'est engagé dans l'engrenage du déficit budgétaire, il est difficile de s'en échapper : une brusque réduction de ce déficit aurait un effet dépressif sur une activité économique déjà maussade. Au demeurant, les rigidités du budget désigneraient, en la circonstance, comme principales victimes expiatoires les dépenses d'investissement. Il en a été ainsi pour le budget de 1977 et, à nouveau, pour celui en cours, et encore ne s'agissait-il que d'une simple stabilisation du déficit.

La loi de finances pour 1978 a été votée avec un déséquilibre de 8 900 millions de francs. L'annonce de ce déséquilibre marquait un effort de sincérité. Voici qu'à nouveau on prévoit un déficit comparable à celui de 1977. Correctement financé, c'est-à-dire en évitant certaines facilités, sur lesquelles je n'insisterai pas, il ne devrait pas compromettre l'effort de redressement.

Mais le financement du découvert budgétaire doit s'intégrer dans une préoccupation plus large qui concerne la gestion de la monnaie. Pour la première fois, en 1977, une norme d'augmentation générale de la masse monétaire a été publiquement retenue. Les chiffres effectivement constatés ont été un peu supérieurs aux objectifs, mais en moyenne annuelle la croissance de la masse monétaire en 1977 a connu le taux le moins élevé qui ait été enregistré depuis 1970.

Enfin, un effort de modération des rémunérations a été entrepris. Il a porté principalement sur les rémunérations élevées tandis qu'un effort de revalorisation des bas salaires était poursuivi. Des principes analogues sont repris pour 1978 sans toutefois être assortis des sanctions d'ordre fiscal de 1977.

Ces orientations générales de la politique économique se sont traduites par des résultats positifs mais qui restent encore fragiles.

En matière de commerce extérieur, nous nous rapprochons de l'équilibre, mais celui-ci n'est pas encore acquis. Quant à l'épargne brute des entreprises, elle s'est redressée quelque peu en 1976 et 1977, mais ce redressement doit encore se traduire sur l'équilibre financier et sur l'adaptation de notre appareil de production. Pour les prix, on a sans doute observé une légère décélération en 1977, mais les résultats des premiers mois de l'année ne sont pas décisifs. En outre, la situation de l'emploi reste grave et préoccupante.

La marge de manœuvre des pouvoirs publics est étroite et la prudence continue donc à s'imposer : elle est d'autant plus nécessaire que doit intervenir prochainement la libération progressive des prix industriels, justifiée par des raisons fondamentales plus que par des motifs conjoncturels.

Il s'agit de retrouver une certaine vérité des prix sans laquelle sont faussés les choix économiques et empêchées les adaptations de notre appareil de production. Cette libération risque de peser fortement sur l'évolution des prix si une discipline n'est pas observée par ceux qui en seront les bénéficiaires.

D'un autre côté, comme pratiquement tous les pays dans le monde, nous nous trouvons confrontés au drame du chômage, drame économique pour ceux qui en souffrent, mais aussi drame psychologique dans la mesure où le travail est, à tout âge, un élément essentiel de l'intégration sociale — cela explique le désarroi de celui qui s'en trouve privé.

Le chômage est une réalité complexe à deux points de vue différents.

D'abord par son contenu. En effet, au-delà d'éléments conjoncturels, il résulte en partie, sur un plus long terme, de tendances de fond. Il est le résultat d'évolutions démographiques et de modifications dans les aspirations de certaines catégories de la population, les femmes par exemple. Ces éléments ne sont pas nécessairement défavorables pour l'avenir de notre pays, même s'ils ont des conséquences douloureuses dans l'immédiat.

Le chômage est ensuite une réalité complexe à apprécier. Il ne suffit pas, pour mesurer son ampleur de se référer aux demandes d'emploi recensées en fin de mois car le chômage est, fort heureusement pour la plupart de ceux qui en sont touchés, une situation temporaire. Il faut aussi l'évaluer en fonction de sa durée.

Je ferai également que l'évolution de notre économie se traduit par une augmentation du solde net de créations d'emploi. Cet élément est loin d'être suffisant, mais nous n'avons pas à perdre espoir dans notre dynamisme économique, même si certaines rigidités semblent avoir fait naître chez les dirigeants des entreprises une sorte de peur de l'embauche.

Quoi qu'il en soit, la situation est grave. Aussi importe-t-il d'agir en faveur de l'emploi. Le projet de loi de finances rectificative qui nous est proposé répond au moins partiellement à ce souci.

J'en viens maintenant à son contenu.

Pour ce qui est des dépenses, le collectif contient trois types de dispositions. Il s'agit, en premier lieu, d'ajuster des dotations qui se sont révélées insuffisantes.

Cet ajustement concerne deux éléments.

A raison de 920 millions de francs, il vise à apporter des compléments aux dotations de la loi de finances initiale de 1978. A ce titre, les deux postes de dépenses les plus importants sont la garantie des ressources des travailleurs handicapés, pour 300 millions de francs, et l'indemnisation publique du chômage, pour 475 millions de francs.

En dehors de cet ajustement des crédits de la loi de finances initiale de 1978 — qui concerne les actions courantes dans le domaine de l'emploi — il est demandé 2 740 millions de francs au titre du pacte national pour l'emploi des jeunes, adopté au printemps de l'année dernière. Les actions prévues en la matière comportaient une exonération de charges sociales à l'occasion de l'embauche de jeunes, des stages pratiques en entreprises, des stages en centre de formation professionnelle continue et des contrats « emploi-formation ».

Le nombre de bénéficiaires initialement prévu était de 300 000 personnes. Il a atteint, en définitive, 546 000. Un crédit de 1 745 millions de francs avait été inscrit dans le collectif adopté au printemps de 1977. La dépense totale devrait atteindre 4 485 millions de francs. Les 2 740 millions de francs inscrits dans le présent projet sont destinés à couvrir cette insuffisance.

A ce titre, 725 millions de francs supplémentaires sont demandés pour la prise en charge des cotisations sociales des jeunes et des apprentis, dont le coût total, pour le pacte de 1977 qui va jusqu'à la fin du mois de juin 1978, devrait atteindre 1 460 millions de francs dont 1 250 millions de francs pour les jeunes et 210 millions pour les apprentis.

Pour compléter les crédits destinés à l'aide au retour volontaire des travailleurs immigrés, 200 millions sont demandés.

Enfin, il est réclamé 1 815 millions de francs pour assurer la rémunération des stagiaires touchés par le pacte national pour l'emploi.

Le second volet des crédits supplémentaires proposés concerne la prolongation du pacte national pour l'emploi des jeunes. Même si ce terme n'est pas exactement repris dans l'exposé des motifs du projet de loi, il s'agit, pour l'essentiel, de l'application de dispositions analogues à celles que contenait le pacte de 1977 : prise en charge des cotisations sociales pour les jeunes et les apprentis et mise en œuvre d'actions de formation — stages en centre de formation professionnelle, stages pratiques en entreprise et contrats « emploi-formation ».

La principale modification apportée à ce dispositif a trait à la prise en charge des cotisations sociales. Alors qu'elle était intégrale jusqu'à présent, elle ne sera désormais que de 50 p. 100. Elle ne touchera d'ailleurs que les entreprises de moins de cinq cents salariés et réalisant moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires. L'embauche, qui donnera lieu à exonération, devra correspondre à un personnel supplémentaire.

Un projet de loi, qui viendra en discussion la semaine prochaine, précisera la manière dont ces dispositions seront mises en œuvre. Il est à noter que les exonérations de cotisations sociales ne pourront concerner que des recrutements qui auront lieu entre le 1^{er} juillet 1978 et le 31 décembre 1979.

L'ensemble des crédits prévus pour la mise en place de ces différentes mesures s'élève à 765 millions de francs.

Enfin, deux demandes de crédits complémentaires figurent dans ce projet de loi : elles correspondent à la consolidation d'un certain nombre d'emplois de vacataires pour laquelle une provision de 120 millions de francs est prévue et à un ajustement de la dotation pour dépenses accidentelles rendu nécessaire par le naufrage de l'*Amoco Cadiz*.

M. Guy Guermeur. Très bien !

M. Fernand Icart, rapporteur général. La couverture des dépenses ainsi proposées est assurée à raison de 400 millions de francs par des annulations.

Pour 300 millions de francs, celles-ci portent sur une réduction de la subvention versée à l'ORGANIC et à la CANCAVA, réduction autorisée par un excédent du régime d'aide particulier aux commerçants et aux artisans — aide spéciale compensatrice et aide sur fonds sociaux financées par un dixième du produit de la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Pour le reste, les annulations porteront sur des crédits de paiement relatifs à des autorisations de programme non utilisées.

En dehors de ces annulations, la couverture des dépenses est assurée par un certain nombre de ressources budgétaires.

D'abord, il s'agit d'une réévaluation des recettes à provenir du loto pour 400 millions de francs.

En outre, la couverture des dépenses du collectif est réalisée par trois recettes d'origine fiscale :

La cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage déduite à l'occasion du pacte pour l'emploi des jeunes de 1977 est reconduite en 1978 et 1979 ;

La contribution obligatoire des entreprises à la formation professionnelle est majorée d'un dixième de point et passe de 1 à 1,1 p. 100, majoration compensée par une réduction de la participation des employeurs au financement du logement, imputée sur la fraction de cette participation consacrée au logement des immigrés.

Enfin, le barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers est majoré de la façon que vous savez.

Telle est, mes chers collègues, l'économie générale du projet de loi de finances rectificative pour 1978.

La commission des finances a retenu plusieurs modifications au texte proposé. Elles seront discutées lors de l'examen des articles.

La commission a limité, en particulier, à l'année 1978 la cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage ainsi que le versement au Trésor d'une fraction de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.

Elle a également rejeté la faculté donnée au Gouvernement de majorer l'assiette de la cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Elle a repoussé l'article 4 modifiant les conditions de participation des employeurs à l'effort de construction.

Elle a majoré le pourcentage du produit de la taxe intérieure appliquée aux carburants routiers, affecté au fonds spécial d'investissement routier.

Enfin, la commission a rejeté, l'estimant inopportun, un crédit de 20 millions de francs pour les actions d'information en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sous réserve des modifications qu'elle a adoptées, la commission des finances vous propose de voter le projet de loi

qui vous est présenté. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Francisque Perrut, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été appelée à donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1978 car la majeure partie des crédits prévus dans ce projet intéressent la politique de l'emploi, dont les conséquences sociales sont évidentes.

En la matière, pour bien comprendre l'orientation nouvelle, il est bon de rappeler brièvement les mesures prises au cours de l'exercice précédent.

D'abord, la loi de finances rectificative du 14 juin 1977 comportait des crédits pour le financement des contrats « emploi-formation », pour le recrutement de 20 000 vacataires, pour la prise en charge des cotisations sociales relatives à l'embauche des jeunes de moins de vingt-cinq ans et des apprentis, pour les actions d'incitation au départ à la retraite et, enfin, pour l'octroi d'un pécule de départ aux travailleurs étrangers.

A cela, la loi du 5 juillet 1977 a ajouté l'exonération temporaire des charges sociales pour l'embauche des jeunes de seize à vingt-cinq ans — à condition que les intéressés aient cessé leurs études depuis moins d'un an et que l'employeur maintienne son effectif moyen au niveau de l'année antérieure — une exonération de charges sociales pendant deux ans pour l'embauche des apprentis, l'organisation de stages pratiques dans les entreprises et de stages de formation dans des centres spécialisés, et l'obligation pour les employeurs d'affecter un cinquième de leur participation au financement de la formation professionnelle à des actions en faveur des jeunes. Les employeurs sont tenus d'y consacrer 0,2 p. 100. Enfin une prime de mobilité devait être accordée aux jeunes désireux d'occuper un emploi salarié à l'étranger.

Quel est le bilan de l'application de ces dispositions ? Si certains résultats chiffrés sont favorables, d'autres le sont moins.

D'abord, s'agissant des exonérations des charges sociales, 328 200 embauches ont donné lieu à exonération des cotisations patronales entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1977. Parmi ces embauches, 108 300 concernaient des apprentis et 229 900 d'autres jeunes. Pendant cette période, il convient de le souligner, le nombre des entrées en apprentissage a augmenté de 16,1 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1976.

Toutefois, il est permis de se demander si c'est un résultat très positif. Ces mesures n'ont pas provoqué un certain décalage, en somme, du calendrier des embauches. Les entreprises ont pu anticiper celles-ci pour profiter des avantages offerts par la loi.

Pour les stages pratiques en entreprise, les résultats sont inférieurs aux prévisions : 196 600 places de stages ont été offertes par les entreprises et seulement 140 100 places de stagiaires ont été effectivement pourvues.

Les stages pratiques ont été concentrés principalement dans les petites entreprises, notamment du secteur tertiaire, dans des branches où l'emploi est particulièrement peu stable.

Pour les stages de formation, 77 247 places ont été offertes, dont 58 652 ont été pourvues effectivement.

La formule des contrats « emploi-formation » a profité à 26 354 jeunes seulement — deux fois plus que l'année précédente, mais ce résultat est inférieur à celui que l'on pouvait espérer.

La préretraite n'a bénéficié qu'à 27 000 personnes. Dans ce domaine, un surcroît de publicité aurait peut-être permis d'obtenir un meilleur résultat.

Quant à l'aide au retour pour les travailleurs immigrés, elle a été attribuée à 15 000 travailleurs, ce qui correspond, compte tenu des familles, au départ de 22 000 personnes.

Tels sont les résultats des dispositifs mis en œuvre. En tout, 546 000 jeunes ont bénéficié des dispositions prévues en leur faveur, sauf en ce qui concerne les contrats « emploi-formation » ou les départs en préretraite. Si les prévisions sont dépassées, il est difficile sans doute de préciser globalement dès aujourd'hui avec exactitude l'impact réel des mesures prises sur l'embauche.

Les stages pratiques en entreprise n'ont pas toujours répondu aux espérances. Ils ont été souvent utilisés pour recruter une main-d'œuvre gratuite car, ne l'oublions pas, les stagiaires étaient payés par l'État. Les entreprises n'étaient pas tenues de les conserver par la suite. Toutefois, on peut penser que 60 p. 100 environ des jeunes intéressés devraient bénéficier d'un contrat prolongeant leur travail dans l'entreprise.

Les résultats des contrats « emploi-formation » sont positifs, bien qu'on ignore dans quelle mesure les jeunes ont choisi cette formule pour l'intérêt intrinsèque de la formation ou simplement pour échapper au chômage.

Ainsi peuvent être appréciés, dans leurs grandes lignes, les résultats obtenus grâce aux dispositions prises l'année dernière. J'examinerai maintenant les dispositions de la loi de finances rectificative pour 1978 qui concernent l'emploi, car c'est le domaine qui intéresse spécialement la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La conjoncture économique interdisant d'accroître les charges des entreprises, promesse avait été faite qu'il en serait ainsi. Par conséquent, les mesures proposées devaient se plier à la condition restrictive de ne pas dépasser au total les charges fixées l'année précédente.

Voici quelles sont les orientations nouvelles.

La colisation complémentaire à la taxe d'apprentissage serait reconduite.

Le taux de la participation obligatoire des employeurs au financement de la formation professionnelle continue serait porté de 1 p. 100 à 1,1 p. 100, ce qui équivaut à 10 p. 100 d'augmentation, avec cette différence que les employeurs devront effectuer un versement au Trésor public égal à 0,2 p. 100 du montant des salaires versés au cours de l'année précédente. Cette mesure correspond à l'obligation d'affecter 0,2 p. 100 du montant des salaires à la formation des jeunes. Les entreprises n'en conservent pas la libre disposition, l'Etat prenant en quelque sorte le relais.

Cette mesure risque, il faut le reconnaître, d'entraîner des charges supplémentaires pour les entreprises qui avaient déjà prévu et engagé au mois de juin l'utilisation du 1 p. 100 consacré à la formation. Nombre d'entre elles n'avaient sans doute pas attendu le 31 décembre pour organiser leurs stages : elles vont être pénalisées par le versement au Trésor public de 0,2 p. 100 du montant des salaires.

En contrepartie, pour respecter l'exigence de ne pas majorer les charges globales des entreprises, il est proposé de diminuer la charge résultant pour les employeurs de la participation à l'effort de construction, en abaissant de 0,2 à 0,1 p. 100 des salaires le montant des sommes affectées au logement des immigrés.

Cette mesure est présentée comme une compensation de l'augmentation du taux de la participation des entreprises au financement de la formation professionnelle.

Il faut peut-être le regretter car, dans ce domaine, de nombreux efforts restent à accomplir pour que le logement de cette population soit au moins confortable. Cela dit, on enregistre une régression du nombre d'immigrés car, comme je l'ai signalé tout à l'heure, les départs commencent.

L'analyse des crédits consacrés aux diverses opérations confirme un changement de la politique en faveur de l'emploi des jeunes définie l'année dernière. La commission a constaté une réduction considérable des crédits destinés à la prise en charge des cotisations sociales patronales : 115 millions de francs seulement sont prévus à cet effet contre 1 355 l'an passé.

Deux modifications importantes sont introduites par le texte. Désormais, les cotisations ne seront prises en charge qu'à concurrence de 50 p. 100 et non en totalité. Par ailleurs, l'exonération ne concerne pas tous les employeurs, mais seulement les artisans et les entreprises de moins de cinq cents salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions. Il y a donc un recul sensible par rapport aux procédures mises en place par le précédent pacte national pour l'emploi.

Un crédit de 325 millions de francs est prévu pour le financement des stages de formation. Il s'agit, à côté des stages pratiques en entreprise, de développer des stages plus formateurs, dont, en 1977, n'avaient bénéficié que 69 000 jeunes environ. Ces stages feraient une large place à la formation générale théorique et dureraient six mois. La rémunération du stagiaire serait de 25 p. 100 du S. M. I. C. en dessous de dix-huit ans et de 70 p. 100 du S. M. I. C. au-delà.

Les crédits de rémunération des stagiaires sont en diminution et cette évolution est la marque d'une réorientation des stages pratiques en entreprise. Ces stages seront d'une durée limitée à quatre mois et soumis à agrément. Ces dispositions ont pour but d'éviter, comme je le rappelais tout à l'heure, qu'ils ne servent en fait à fournir aux entreprises une main-d'œuvre à bon marché. Un « nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les entreprises » semble se manifester. Les nouveaux mécanismes doivent permettre — là est l'innovation — de privilégier les stages de formation au détriment des stages pratiques.

Un effort est fait pour promouvoir les contrats « emploi-formation », qui sont les plus intéressants puisque le jeune sort de la formation avec un contrat d'embauche en poche. Ces contrats n'ont pas donné jusqu'à présent les résultats attendus. Une innovation intéressante est prévue : cette formule ne sera plus réservée aux jeunes âgés de dix-sept à vingt-cinq ans ; elle sera aussi ouverte — et c'est un progrès certain — aux femmes veuves, divorcées, mères célibataires ou cherchant une réinsertion professionnelle moins de deux ans après une naissance.

Comme vous le voyez, la politique d'emploi des jeunes au cours des douze derniers mois, a connu un succès plus quantitatif que qualitatif. Ce succès ne sera peut-être que provisoire car il est difficile de savoir combien de contrats de travail seront renouvelés.

Les nouvelles orientations que je viens de dégager suffiront-elles à faire face au problème pendant les douze prochains mois ? La réponse est malaisée.

On peut se féliciter d'une tendance à privilégier la formation plutôt que l'embauche systématique de nombreuses personnes. La contrepartie en sera certainement de moins bons résultats quantitatifs : environ 650 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans vont arriver sur le marché de l'emploi à la fin de l'année scolaire ; il faut y ajouter ceux qui ne seront pas embauchés définitivement à la fin du pacte national pour l'emploi. Il est à craindre, dans ces conditions, que l'année qui vient de soit marquée par des difficultés en matière d'emploi des jeunes.

Lors de l'examen par la commission des affaires culturelles du projet de loi de finances rectificative, plusieurs orateurs ont signalé que les mesures proposées étaient en retrait par rapport à celles qui avaient été prises l'année précédente.

Plusieurs amendements tendant à augmenter le taux de participation des entreprises ou à dégager, par des mesures fiscales, des ressources nouvelles pour la formation des jeunes, ont été rejetés.

En fin de compte, dans ce domaine comme dans les autres, tout est lié à la reprise de l'activité économique : la politique de l'emploi des jeunes est, à cet égard, une politique d'attente indispensable. La commission des affaires culturelles regrette que la situation économique ne permette pas de faire un effort plus important en faveur des jeunes et que l'on soit parfois obligé d'opérer un choix délicat entre des priorités qui ont toutes leur importance dans la vie sociale et économique de notre pays.

Sous le bénéfice de ces observations, elle a émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi de finances rectificative pour 1978. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de loi de finances rectificative pour 1978, que j'ai l'honneur de présenter à l'examen de l'Assemblée nationale, s'inscrit dans un certain contexte économique et social et traduit la politique que le Gouvernement entend poursuivre pour aboutir au redressement économique.

Depuis quelques années, la situation économique de la France est dominée par la crise économique mondiale, et le ralentissement de l'activité dans le monde n'a pas épargné notre pays.

M. le rapporteur général de la commission des finances a énuméré tout à l'heure les principaux paramètres qui reflètent ces difficultés : je n'y reviendrai pas. La conjoncture économique présente se caractérise, d'une part, par le redressement de l'activité économique dans la plupart des pays développés et, d'autre part, par une augmentation de la demande des ménages et des entreprises.

Cependant, ne nous faisons aucune illusion : l'affrontement que se livrent les nations sur le terrain monétaire, sur celui du commerce, de l'énergie et des matières premières ne va pas perdre de sa dureté et de son actualité pour les nations qui participent à cette compétition mondiale.

Certes la demande des ménages augmente, depuis le milieu de 1977, à un rythme annuel de 3 à 4 p. 100. Cette fermeté de la consommation, qu'on a tendance parfois à sous-estimer, résulte des gains de pouvoir d'achat liés à la modération des prix à la fin de 1977 et prolongés au début de l'année par la majoration des revenus sociaux. Malgré une relative prudence dans les comportements de dépenses, la propension à consommer devrait être plus élevée et l'évolution de la consommation plus soutenue.

La demande des entreprises devrait connaître, elle aussi, une certaine reprise dans les prochains mois. En particulier la progression de l'investissement prévue par les chefs d'entreprise pour 1978 — 3 p. 100 — implique une reprise des commandes qui devrait se manifester dès le second semestre.

En ce qui concerne l'emploi, jusqu'en septembre 1977, le chômage a progressé pour atteindre 1 160 000 demandes d'emploi fin septembre. C'est ainsi que les effectifs des salariés ont baissé de 0,6 p. 100 au cours du troisième trimestre de 1977.

Le pacte national pour l'emploi des jeunes a entraîné, à partir d'octobre 1977 — et cela illustre son efficacité — une diminution du nombre des demandes d'emploi, qui a atteint 11,3 p. 100 entre septembre et décembre.

Toutefois, depuis le début de l'année, une certaine dégradation de la situation de l'emploi se manifeste. Mais il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que les difficultés de l'emploi ne sont pas dues uniquement à des phénomènes économiques conjoncturels. En effet, dans un contexte mondial de crois-

sance ralentie, le rythme d'augmentation de la production ne saurait être comparable à ceux qui ont été obtenus avant la crise sans compromettre des équilibres économiques et financiers prioritaires, comme M. leart l'a fort bien noté tout à l'heure.

En outre, l'effet sur l'emploi d'une progression rapide de l'activité est limité par les inadaptations que révèle le marché du travail. D'où la nécessité d'une politique spécifique à moyen terme pour développer les capacités d'embauche des entreprises et renforcer la formation professionnelle, notamment pour les jeunes.

Tel est, mesdames, messieurs les députés, le contexte économique et social dans lequel je tenais à replacer ce projet de loi de finances rectificative.

Mais ce projet de loi doit être également apprécié par rapport à l'ensemble de la politique du Gouvernement qu'a définie récemment, à cette tribune, M. le Premier ministre.

Cette politique, poursuivie avec ténacité depuis 1976, vise à éliminer le virus inflationniste, qui, sous différentes formes, mine notre économie, à renforcer notre appareil de production et à adapter aux conditions du nouvel ordre économique mondial, afin d'offrir aux Français, et notamment aux jeunes, des emplois à la mesure de leurs capacités et de leurs espérances.

L'assainissement durable de notre économie — n'hésitons pas à le répéter — demandera du temps : les principales orientations suivies depuis vingt mois doivent être maintenues, mais aussi renforcées dans certains domaines, compte tenu à la fois des résultats déjà obtenus et des modifications structurelles nécessaires.

L'effort de maîtrise des rémunérations doit être poursuivi. L'accroissement de la masse monétaire doit rester modéré. Pour 1978 la norme de progression fixée par le Gouvernement est de 12 p. 100.

La remise en ordre des prix, amorcée dès l'année dernière par la politique des engagements de modération et poursuivie par l'ajustement récent des tarifs publics, doit être prolongée. Elle le sera, comme l'ont affirmé M. le Premier ministre et M. le ministre de l'économie, par la libération progressive des prix industriels, dont la première étape doit être franchie aujourd'hui même.

La liberté, cependant, à ses contraintes. Cette politique de vérité des prix industriels et des tarifs publics sera accompagnée d'un renforcement des conditions de la concurrence tant interne qu'externe. Elle devrait conduire à un nouvel équilibre entre la consommation et l'investissement, ce qui permettra de réduire les causes d'inflation.

La stabilisation du taux des charges sociales et fiscales et l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises devraient améliorer la situation financière de ces dernières dont on a dit tout à l'heure, à juste titre, que les difficultés de financement étaient à l'origine même de la crise de l'emploi.

Le conseil des ministres a examiné ce matin même, pour le soumettre au Parlement, le texte nécessaire pour atteindre le second de ces objectifs.

Par ailleurs, les conditions d'activité des entreprises nationales seront précisées par la définition de contrats de programme qui concerneront à la fois les projets d'investissement et les problèmes de gestion.

Enfin, l'adaptation de notre appareil productif sera favorisée par la mise en œuvre des reconversions nécessaires et par le soutien des secteurs d'avenir.

Tel est le contexte du projet de loi de finances qui vous est soumis aujourd'hui.

Un projet de loi de finances rectificative est d'abord un acte de politique budgétaire. Et avant de vous en présenter le contenu, je voudrais vous préciser les orientations de cette politique.

La loi de finances initiale pour 1978 comportait, vous le savez, un déficit prévisionnel de 8 900 millions de francs, cohérent avec la prévision économique selon laquelle le produit intérieur brut devait s'accroître de 4,5 p. 100 en volume. Cette prévision doit être aujourd'hui révisée : la croissance en volume sera sans doute de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100 seulement.

Ce changement se répercute naturellement sur l'exécution du budget. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'avancer aujourd'hui un chiffre de déficit probable pour 1978 avec un degré suffisant de certitude. Toutes les indications dont je dispose me laissent cependant penser que ce déficit devrait, à la fin de 1978, être proche de celui de 1976 ou de celui de 1977.

Or de tels montants constituent la limite supérieure au-delà de laquelle se poseraient des problèmes de financement. L'appel excessif au marché financier pourrait contrarier la satisfaction des besoins de nos entreprises tant publiques que privées. Aller au-delà serait accepter la création monétaire, ce qui irait à l'encontre de la politique de lutte contre l'inflation et de défense du franc. Il ne peut donc en être question.

Cet impératif essentiel détermine les orientations de la politique budgétaire.

D'abord, maîtriser la dépense publique. Le Gouvernement s'y emploie de diverses manières, notamment par le relèvement des tarifs publics, assorti de la conclusion de contrats de programme avec les entreprises nationales, et la compression des dépenses de fonctionnement qui caractérisera le budget de 1979.

M. leart a eu raison de mettre l'accent sur le poids des dépenses de fonctionnement dans l'ensemble du budget général. Leur croissance ne peut, en effet, se faire qu'au détriment des dépenses d'équipement, ce qui est très grave.

En d'autres termes, la France ploie sous le poids des frais généraux, ce qui nécessite un difficile effort de redressement qui devra s'appuyer sur une ténacité de tous les instants.

Dégager les recettes complémentaires, ensuite.

À cet égard, les engagements pris dans le programme de Blois seront tenus, c'est-à-dire que le taux des principaux impôts — impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée — ne sera pas modifié. C'est dire la difficulté qu'il y aura à créer des ressources nouvelles pour faire face aux contraintes d'équilibre budgétaire.

Cependant, cette règle n'interdit pas que des recettes soient recherchées dans d'autres directions, notamment quand elles doivent concourir à atteindre des objectifs économiques, telles les économies d'énergie, ou assurer la nécessaire solidarité nationale, tels les financements croisés entre l'Etat et les entreprises pour l'emploi. Ce sont d'ailleurs là deux points que nous examinerons dans le cadre de ce collectif.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1978 traduit ces deux orientations :

Les dépenses portent exclusivement, et intentionnellement, sur les priorités essentielles, c'est-à-dire l'emploi, notamment des jeunes — et je me suis refusé à ce que ce collectif prenne l'allure d'un supplément de crédits qui n'aurait pas été dans la ligne de la discipline qu'il est nécessaire de maintenir. Une seule exception a été faite, et tout le monde le comprendra, car il y a là une urgence, pour les provisions à prévoir pour régler les conséquences du naufrage de l'Amoco Cadiz.

Deuxième principe : ces dépenses sont intégralement financées par des ressources supplémentaires, et cela pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure. Je suis, sur ce point, en accord avec M. le rapporteur général de la commission des finances. En effet, en cours d'exercice, tout laxisme, toute faiblesse, toute facilité aurait entraîné une aggravation du déficit budgétaire en fin d'année. Il n'en était pas question et toute autre méthode nous aurait exposés à des dérapages non contrôlés.

C'est pourquoi le Gouvernement présente un projet de loi de finances rectificative en strict équilibre et attache à cette caractéristique une importance capitale. Elle exprime, en effet, une volonté et répond aux seuls besoins prioritaires sans hypothéquer la liberté d'action dont le Gouvernement aura besoin pour régler, le moment venu, le problème du déficit du budget de 1978.

Les dépenses proposées dans ce projet de loi correspondent à deux axes principaux : assurer un financement complémentaire tant des crédits courants de 1978 pour l'emploi, que du pacte national pour l'emploi des jeunes, et mettre en œuvre les objectifs d'action du Gouvernement en matière d'emploi, assurant ainsi une transition entre le pacte national et le programme de Blois, dont vous parlerez d'ailleurs M. le ministre du travail et de la participation, mardi prochain, à cette même tribune.

Depuis l'été dernier, le Gouvernement a mené une politique dynamique pour remédier par priorité au sous-emploi des jeunes, en attendant que les facteurs conjoncturels de freinage de l'activité aient disparu, et c'est de cette politique que M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a, tout à l'heure, donné les résultats chiffrés.

Le principal élément de cette politique — le pacte national pour l'emploi — a permis, par son incontestable succès, d'inverser le courant en matière d'emploi des jeunes. À cet égard, si l'on a pu enregistrer certains résultats quantitatifs, il serait injuste de sous-estimer les résultats qualitatifs, c'est-à-dire ceux qui se traduisent dans la réalité économique et sociale de tous les jours.

Après cet effort exceptionnel, la politique de l'emploi va, en retrouvant un régime de croisière pour les cinq années à venir, rester très active. Le programme de Blois, dont la mise en œuvre débute avec ce collectif, améliore en effet la politique de l'emploi menée jusqu'à l'élaboration du pacte national pour l'emploi.

Nous avons tout d'abord à faire face à des insuffisances des crédits « traditionnels » en 1978, notamment en matière d'indemnisation du chômage et d'aides à l'emploi des travailleurs handicapés. Au total, ce poste de dépenses représente 920 millions de francs.

Vient ensuite le financement complémentaire nécessaire pour le pacte national pour l'emploi des jeunes, dont la dotation initiale a dû être multipliée par 2,6 pour faire face aux nouvelles dépenses imposées par son succès.

En effet, les résultats du pacte ont largement dépassé les prévisions puisque le nombre de bénéficiaires initialement estimé à 300 000 personnes a été, en réalité, de 546 000.

Enfin, il faut mettre en place les moyens nécessaires à l'application du programme de Blois.

Les mesures proposées marquent donc une transition par rapport au pacte national pour l'emploi des jeunes. Elles concernent, pour l'essentiel, l'exonération de charges sociales et les actions de formation — stages de formation professionnelle, stages pratiques, contrats emploi-formation — mesures qui ont été très clairement analysées dans le rapport de M. Icart. Je n'y reviendrai donc pas.

Au total, les 765 millions de francs consacrés, dans un premier temps, au programme de Blois, comparés aux 3 660 millions d'insuffisances de crédits pour les mesures hors pacte national, peuvent paraître modestes. Mais les secondes ne devraient pas se renouveler en 1979 alors qu'à l'inverse les crédits affectés à la première tranche du programme de Blois s'éleveront, en année pleine, à près de 2 milliards de francs.

L'emploi par les administrations publiques, dans le cadre du pacte national pour l'emploi, de 20 000 vacataires, s'achèvera le 30 juin prochain. Le Gouvernement a estimé opportun de permettre le maintien, jusqu'à la fin de l'année, de 6 000 vacataires, dont près du tiers pour le ministère du travail et de la participation. Le coût de cette mesure est de 120 millions de francs.

Enfin, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, au montant ainsi atteint pour les dépenses relatives à l'emploi, s'ajoute la seule exception pour une dépense ne concernant pas ce secteur. Il s'agit de l'abandonement du chapitre des dépenses accidentelles pour faire face aux charges résultant du naufrage de l'Amoco Cadiz, pour un montant de 135 millions de francs.

La nécessité impérieuse de ne pas interrompre le paiement des entreprises qui ont contribué à la lutte contre la marée noire et de verser sans tarder aux populations les plus touchées les premières avances sur indemnisations, a imposé au Gouvernement cette exception à la spécialisation de cette loi de finances rectificative.

Je note également, à propos de l'Amoco Cadiz — encore que nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce sujet — que les indemnités versées par les compagnies d'assurances feront l'objet d'une comptabilité distincte pour que l'on puisse savoir ce que cette opération aura finalement coûté effectivement au budget de l'Etat.

Le total des dépenses de ce collectif est de 4 680 millions de francs.

L'ensemble de ce dispositif répond à un double objectif : Adapter l'action des pouvoirs publics à l'évolution du marché du travail au bénéfice de catégories prioritaires ;

Conduire à un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les entreprises de façon à améliorer les actions menées.

L'effort de redressement requis et la nécessité d'exécuter le budget de 1978 sans compromettre cet effort conduisent le Gouvernement à proposer un financement intégral par des annulations de dépenses ou des recettes nouvelles.

Ainsi, au point de vue de l'équilibre, ce projet de loi prévoit, d'une part, des annulations de dépenses et, d'autre part, des recettes nouvelles, enfin une réorientation des mécanismes par lesquels les entreprises contribuent à la formation continue et un partage des responsabilités entre l'Etat et les entreprises.

Les annulations de dépenses concernent, en premier lieu, la subvention versée à l'ORGANIC-CANCAVA qui sera réduite de 300 millions de francs. Elle sera partiellement relayée par les ressources de l'aide spéciale compensatrice.

Il s'agit, en second lieu, de l'annulation d'environ un milliard de francs d'autorisations de programme et de 100 millions de francs de crédits de paiement.

Cette opération a un double objectif : contribuer à l'équilibre de la loi de finances rectificative et assainir la gestion des crédits d'équipement de l'Etat. Certains députés avaient, en effet, regretté le volume trop important des autorisations de programme non consommées, ce qui détruit, en quelque sorte, l'équilibre qu'il convient de maintenir au sein de chaque budget entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Quelles sont les recettes supplémentaires ? Il s'agit d'abord de la réévaluation de l'estimation des recettes à provenir du lot. Les résultats de 1977 sont désormais disponibles et ils permettent d'envisager un versement complémentaire de 400 millions de francs au budget général.

Les autres recettes proviennent de deux origines : une réorientation de la contribution obligatoire des entreprises à la formation continue et une majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Il paraît, en effet, nécessaire de réorienter les mécanismes par lesquels les entreprises contribuent à la formation continue. Toutefois, et c'est un point essentiel, cette réorientation ne conduit, conformément à la politique arrêtée, ni à un accroissement des charges globales des entreprises, ni à une réduction de la part non affectée en 1977 de leur contribution obligatoire à la formation permanente.

Les mesures proposées sont les suivantes :

Reconstitution, en 1978, de la majoration de 0,1 point de la taxe d'apprentissage dont le produit sera, comme en 1977, versé à l'Etat. La recette attendue à ce titre est de 500 millions de francs.

Transfert de 0,1 point de la participation des employeurs au financement du logement — participation qui serait ramenée de 1 p. 100 à 0,9 p. 100 — à la contribution obligatoire des entreprises à la formation continue qui passerait donc de 1 à 1,1 p. 100.

La réduction de l'effort en faveur du logement porte sur le logement des travailleurs immigrés, dont la part est ramenée de 0,2 à 0,1 p. 100. Mais je m'empresse de préciser que cette réduction est compatible avec la poursuite des efforts entrepris en faveur du logement des immigrés, compte tenu de l'état des programmes en cours.

Enfin, est prévu le versement par les entreprises de 0,2 p. 100 — sur 1,1 p. 100 — de leur contribution aux dépenses de formation, soit environ 1 milliard de francs. Les dépenses propres des entreprises à ce titre seront donc ramenées à 0,9 p. 100. L'effort moyen réel des entreprises en matière de formation est de 1,6 p. 100. Le versement à l'Etat — transfert du logement exclu — ne représente donc que 6 p. 100.

Je vous prie d'excuser cette abondance de pourcentages, mais ils me semblent de nature à dissiper les malentendus qui sont apparus à propos de cette partie, certes délicate, du collectif.

La réaffectation des contributions obligatoires ainsi opérée ne modifie pas les charges des entreprises qui restent fixées, comme en 1977, à 2,1 p. 100 au total.

Le relèvement supplémentaire de la taxe intérieure sur les produits pétroliers procurera 2 380 millions de francs. C'est la source de financement essentielle de ce collectif consacré, il n'est pas inopportun de le rappeler, à l'emploi, et singulièrement à l'emploi des jeunes.

Compte tenu de la hausse inscrite dans la loi de finances initiale et de la décision du Gouvernement de faire bénéficier le consommateur de la baisse du dollar, le prix par litre au détail à Paris sera, à compter de la publication de la présente loi, de 2,68 francs pour le super-carburant, 2,48 francs pour l'essence ordinaire, 1,62 franc pour le gazole et 0,89 francs pour le fuel domestique.

Il est important de préciser à ce propos que les nouveaux prix seront, en francs constants, légèrement inférieurs ou, au plus, égaux à ceux qui avaient été appliqués le 11 janvier 1974 à la suite de la crise du pétrole de 1973. En outre, ces mesures sont de nature à favoriser la politique d'économie de l'énergie.

Enfin, ces hausses, légèrement supérieures à 13 p. 100 de juin 1977 à juin 1978, sont comparables aux hausses des tarifs publics récemment décidées et maintiennent un équilibre entre les domaines de l'énergie et ceux du transport.

Au total, si l'effort demandé n'est pas négligeable, il est rendu nécessaire par des impératifs incontestables : la priorité donnée à l'emploi ; les nécessités du redressement économique et financier, la redistribution de l'effort de formation et la politique d'économie d'énergie.

La politique, mesdames, messieurs les députés, même la politique financière, ne peut se faire dans l'ignorance des faits économiques, sans une appréciation aussi juste et précise que possible du contexte et de la conjoncture internationale et sans une prise en compte claire des objectifs à atteindre.

Mais la politique financière ne peut non plus s'élaborer dans l'ignorance des aspirations d'un peuple qui vient de prouver il y a deux mois qu'il avait une claire conscience des événements et qu'il faisait confiance pour les maîtriser, à ceux qui lui ont proposé l'effort.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et **M. Arthur Deshaies**. Très bien !

M. le ministre du budget. La politique monétaire, financière et économique du Gouvernement, et notamment cette loi de finances rectificative, tient compte de ces exigences. C'est pourquoi elle obéit tout à la fois à la rigueur de la gestion par l'équilibre strict des dépenses et des ressources et à la nécessité sociale et humaine de favoriser l'emploi des jeunes au moment de leur arrivée massive sur le marché du travail.

Détachée de l'ensemble en raison de l'urgence des interventions à faire, elle est une pièce — et une pièce essentielle et homogène pour intervenir en faveur de l'emploi — d'une politique globale qui tend à redonner à la France le goût d'entre-

prendre et à lui conférer les moyens de reprendre sagement sa marche en avant (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq, sous la présidence de M. Chaban-Delmas.*)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. la président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commencerons par celles qui émanent de la majorité, et d'abord du rassemblement pour la République.

FONCTIONNEMENT DE LA DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, pendant de longues années, la délégation à l'aménagement du territoire a su répondre aux nécessités d'un meilleur équilibre industriel et économique, voire culturel, entre les régions.

Beaucoup ont pu se féliciter de cette action. Il s'agissait alors de réactiver les régions et d'arrêter une certaine désertification.

Aujourd'hui, alors que population et élus de certaines régions manifestent leur profonde inquiétude quant à la dégradation du niveau de l'emploi — c'est le cas, entre autres, pour le département de la Loire que je représente, et qui est en « noir » dans la région Rhône-Alpes, elle-même atteinte —, alors qu'il ne faut plus confondre les « canards boiteux » et les « canards mazoutés », qui me paraissent relever de thérapeutiques différentes, alors que la jeunesse s'interroge sur son avenir, le moment me paraît venu, monsieur le Premier ministre, de vous poser la question :

Quelle est aujourd'hui la mission de la délégation à l'aménagement du territoire et dans le cadre de telle autorité s'exerce-t-elle ?

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le député, je tiens à répondre personnellement à votre question pour deux raisons.

La première, c'est que, dans la nouvelle structure gouvernementale, la délégation à l'aménagement du territoire est rattachée au Premier ministre. Cela vient du fait qu'il était nécessaire, pour le bon fonctionnement de cette délégation, que la compétence interministérielle puisse être complètement respectée.

La deuxième raison, c'est que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement a décidé de mener une politique vigoureuse d'aménagement du territoire. Cette politique est orientée à la fois vers la restructuration harmonieuse de nos industries et vers la solution des problèmes d'emploi.

A cet égard, monsieur le député, je voudrais dire combien je trouve fâcheuse l'utilisation de l'expression « canards boiteux » (*Mouvements divers.*) aussi bien que celle de l'expression « secteurs en difficulté ».

Je sais que des moyens puissants tendent parfois à prêter à certains des propos qu'ils n'ont jamais tenus. En ce qui me concerne, je voudrais qu'on me dise quand j'ai parlé de « canards boiteux » ou de « secteurs en difficulté ».

En fait, il y a en France à la fois des entreprises qui sont susceptibles de retrouver leur équilibre et leurs capacités de développement et des entreprises qui ont été créées dans des conditions telles que le Gouvernement ne leur apportera une aide que lorsqu'un plan de redressement aura été établi et lorsque leurs perspectives d'avenir en matière de gestion auront été éclairées.

J'ajoute, monsieur le député, que la politique d'aménagement du territoire n'est pas, simplement, aux yeux du Gouvernement, une politique d'industrialisation, car il n'est pas vrai que nous puissions mettre partout en France des entreprises industrielles. En revanche, comme le programme de Blois l'indique, la politique d'aménagement du territoire doit être une politique de

répartition harmonieuse et équilibrée de toutes les activités, y compris les activités agricoles, les activités publiques, la décentralisation du tertiaire public, et la mise en œuvre de tous les moyens, tels ceux qui relèvent du tourisme. Toutes ces activités peuvent créer des emplois et insuffler une vie nouvelle à de nombreuses régions françaises.

C'est dans cet esprit que sera menée la politique d'aménagement du territoire. De cette façon, j'espère que nous pourrions d'abord stimuler des entreprises qui le méritent, ensuite donner à des régions des raisons d'espérer, enfin faire en sorte que l'équilibre géographique de la France soit un équilibre dynamique et qu'ainsi, les problèmes de nos régions puissent être progressivement, mais positivement et sérieusement résolus. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

FRAIS DE VOYAGE DES FONCTIONNAIRES EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Moustache.

M. José Moustache. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Un décret du 20 mars 1978, relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat prévoit, par une disposition nouvelle, que les fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans un département d'outre-mer où ils ont leur résidence habituelle — c'est-à-dire, en fait, ceux qui en sont originaires — ne bénéficieront que d'une prise en charge à 50 p. 100. Cela leur interdirait, en fait, de se rendre en métropole pour leurs vacances, pendant lesquelles la plupart essaient de se recycler ou, tout au moins, de compléter leur formation.

Ce texte traduit une discrimination non justifiée entre les fonctionnaires en raison de leur origine. Il est contraire à la politique de départementalisation économique et sociale préconisée par le Gouvernement, ainsi que par ceux qui l'ont précédé, et par les élus locaux. En outre, il n'a pas été soumis, selon la procédure obligatoire prévue par le décret du 26 avril 1960, à l'avis des conseils généraux des départements d'outre-mer. Cet avis avait pourtant été recueilli en 1968 pour un projet analogue.

La procédure est donc illégale. C'est pourquoi le conseil général de la Martinique et celui de la Guadeloupe vous ont saisi d'une demande d'annulation du texte en cause.

Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, si vous envisagez de prendre des dispositions annulant le décret du 20 mars 1978 ou à défaut les mesures tendant à le modifier dans ses dispositions essentielles et à reprendre la procédure normale de consultation des élus et des syndicats. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de nous entretenir, avec vous-même et avec tous les parlementaires des départements d'outre-mer, du problème que vous venez d'évoquer.

Pour ce qui est de la forme, je ne suis pas sûr que le champ d'application du décret du 26 avril 1960 contienne le décret auquel vous faites allusion. En effet, le décret de 1960 prévoit que sont préalablement soumis aux conseils généraux des départements d'outre-mer les projets de loi et de décret adaptant la législation ou l'organisation administrative de ces départements à leur situation particulière. Or il ne s'agit, dans ce cas, ni de législation ni d'organisation administrative.

Le décret relatif aux congés bonifiés a pour objet de définir des avantages accessoires accordés à des fonctionnaires de l'Etat en service les uns dans les départements d'outre-mer, les autres en métropole. Aucun texte de la fonction publique ne paraît devoir être soumis réglementairement à l'avis des conseils généraux des départements d'outre-mer, même si antérieurement, à titre consultatif, un avant-projet avait pu être communiqué aux assemblées départementales pour connaître leur sentiment. Cela avait déjà été d'ailleurs l'opinion du Conseil d'Etat dont l'avis avait été sollicité à propos de ce décret.

De toute manière, si un recours est déposé devant lui sur la procédure suivie en la matière, le Conseil d'Etat tranchera souverainement.

Pour ce qui est du fond, monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de vous préciser que les dispositions par vous évoquées s'insèrent dans un cadre général qui est — tous les parlementaires de l'outre-mer l'ont reconnu — favorable aux fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer servant dans leur département ou en métropole. Ce texte va donc dans le sens que les élus de ces départements souhaitaient.

Sur le point précis que vous évoquez, je suis personnellement sensible au fait qu'il faut encourager les fonctionnaires des départements d'outre-mer servant dans leur département d'origine à venir en métropole pour se recycler, pour s'informer ou pour procéder à un certain nombre de démarches d'enrichissement intellectuel personnel. Mais je ne crois pas que les dispositions arrêtées par le Gouvernement soient susceptibles de les en empêcher.

Je pense aussi qu'un certain nombre d'adaptations pratiques du décret du 20 mars 1978 peuvent être trouvées lors de la mise au point de sa circulaire d'application. Je m'efforcerai de les trouver en concertation avec les parlementaires et avec les organisations représentatives de fonctionnaires.

Je me suis également engagé, auprès de vous à entretenir M. le Premier ministre des adaptations qui me paraîtraient indispensables et à lui transmettre vos préoccupations personnelles. Je n'ai pas encore pu le faire, les obligations du chef du Gouvernement étant très lourdes. Mais je le ferai prochainement et je vous rendrai compte de ce qu'il est possible de dégager comme mesures allant dans le sens d'un certain assouplissement.

Je vous demande, ainsi qu'à tous les fonctionnaires des départements d'outre-mer, de considérer que la fonction publique joue, dans ces départements, un rôle exemplaire. A l'heure où de graves problèmes d'emploi semblent se développer dans ces départements, la situation des fonctionnaires, par la stabilité de l'emploi et par les avantages annexes dont elle est assortie, demeure une situation, je crois, favorisée.

Il faut donc que les fonctionnaires de l'Etat donnent l'exemple de l'abnégation et du sens du service public, ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant et ce qu'ils continueront à faire, j'en suis personnellement persuadé. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU MÉDIATEUR DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

M. le président. La parole est à M. Bolo.

M. Alexandre Bolo. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, dans votre programme de Blois, vous aviez fixé comme objectif n° 3 du Gouvernement la création d'un délégué du Médiateur dans chaque département. Votre déclaration de politique générale n'en ayant pas fait mention, pourriez-vous nous préciser vos intentions en ce qui concerne l'institution du Médiateur ?

Si chacun reconnaît la nécessité et l'efficacité de son existence, beaucoup déplorent les faibles possibilités matérielles qui lui sont octroyées. En un mot, monsieur le Premier ministre, je vous demande de lui donner les moyens.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Comme vous l'avez dit, monsieur Bolo, le Médiateur a déjà fourni des preuves de son efficacité ; mais, comme vous l'avez également dit, cette efficacité est limitée par la faiblesse de ses moyens, notamment sur le plan local. Il importe donc d'augmenter ces moyens.

Pour ce faire, le Gouvernement, dans le souci de décentralisation et de déconcentration qui anime son action, s'est fixé comme objectif — et cela figure, en effet, dans le programme de Blois — d'installer un délégué du Médiateur dans chaque département.

J'ai le plaisir de vous annoncer, monsieur Bolo, que cette réforme est en cours et que le Gouvernement a étudié avec le Médiateur les conditions de sa mise en œuvre.

Le vote d'une loi n'étant pas nécessaire, M. le Premier ministre a adressé au Médiateur une lettre fixant les détails de cette réforme. Le Médiateur désignera prochainement, pour chaque département, un représentant qui travaillera sous sa responsabilité et qui accroîtra ainsi ses moyens. Il pourra de cette façon mieux accomplir la mission qui lui a été confiée, sans pour autant que soient remisés en cause l'unité et l'autorité de cette institution.

Là comme ailleurs, vous le voyez, le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour tenir ses engagements. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

QUOTAS COMMUNAUTAIRES

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Lidier Julia. Monsieur le ministre de l'Agriculture, l'une des décisions prises récemment à Bruxelles tend à réduire les quotas de production de betteraves. En particulier, le quota maximal betteravier concernant la catégorie B se trouve réduit de

35 à 27,5 p. 100. Cette décision, qui s'applique à la prochaine récolte alors que toutes les betteraves sont déjà semées et qu'il n'est plus possible de modifier l'assolement, cause un grave préjudice aux planteurs de betteraves.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour remédier à une décision qui paraît — c'est le moins que l'on puisse dire — incompréhensible ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, au cours de la négociation qui s'est récemment tenue à Bruxelles, la Commission avait proposé une très forte réduction du quota sucrier maximal qui devait passer en effet, selon elle, de 135 p. 100 à 120 p. 100.

A l'issue d'une négociation — dont vous vous rappelez la difficulté et la longueur — sur la fixation des prix agricoles de la campagne 1978-1979, nous avons réussi à faire remonter le niveau du quota maximum à 127,5 p. 100.

Pour avoir une vision réaliste de l'effet de cette mesure, il ne faut pas oublier que l'augmentation du prix du sucre, exprimée en francs français, sera de 9,8 p. 100 pour l'ensemble de l'année 1978. Cette augmentation ne sera diminuée que de 2 p. 100 par la réduction du quota B, si les circonstances climatiques permettent aux entreprises de remplir la totalité de leur quota.

L'effort de la délégation française à Bruxelles porte désormais sur la demande que le Gouvernement a formulé dans un memorandum de 1977 afin d'obtenir la compensation entre les entreprises réalisant la totalité de leur quota et celles qui ne sont pas en mesure de le faire dans l'ensemble de la Communauté ; mais il faut savoir que cette position se heurte, hélas ! à une très vive résistance de la Commission.

L'effort porte, en outre, sur la négociation du nouveau règlement sucrier communautaire qui, en tout état de cause, devra entrer en vigueur à partir de 1980. La France fera tout pour préserver le potentiel de développement de la production et de l'exportation de betteraves et de sucre français à cette occasion. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons maintenant aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Économie.

Dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a exposé de façon réaliste et remarquable (Rires et exclamations sur les bancs de l'opposition) les règles qui devaient présider à l'effort de redéploiement de l'activité industrielle de la France.

Parmi celles-ci figure en bonne place et à juste titre l'adaptation indispensable aux règles de la concurrence. Tout comme le Gouvernement, nous acceptons, au plan international, des règles destinées à définir une croissance ordonnée des échanges. Mais, tout comme lui, nous disons non aux excès de cette croissance. Or les exemples d'excès se sont multipliés et aggravés du fait de la détérioration du système monétaire international.

Le gouvernement de Washington prépare actuellement des mesures prévoyant des crédits d'impôt pour les entreprises créant à l'étranger des filiales destinées à faciliter l'exportation de leurs produits ; une décision en ce sens serait prise vers le 15 juin. Parallèlement, les banques américaines multiplient les procédures de crédit — lié à des pays éprouvant des difficultés économiques ; c'est la première fois — il faut le noter — que des crédits à l'exportation sont assortis de conditions d'achat à des fournisseurs américains.

Ces mesures, conjuguées à la baisse — parfois organisée — du dollar, suscitent de vives inquiétudes pour notre indépendance économique et monétaire, sans compter l'augmentation importante des investissements de certains pays arabes dans notre pays.

Devant tous ces risques qui pèsent sur l'économie française, donc sur l'indépendance nationale, quelles mesures compte prendre le Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Économie.

M. René Monory, ministre de l'Économie. Monsieur Mayoud, le Gouvernement, comme vous, est inquiet chaque fois qu'un pays veut prendre des mesures qui n'ont pas le caractère de la transparence et de la concurrence.

Les mesures que nous avons déjà prises et celles que nous allons prendre dans le sens d'un transfert de responsabilité vers les chefs d'entreprise doivent s'accompagner nécessairement d'une

augmentation de la concurrence tant au point de vue national qu'au point de vue international. Cependant, nous n'avons pas l'intention d'être plus naïfs que nos voisins. Chaque fois que des mesures apparaîtront par trop éloignées de l'organisation coordonnée des marchés internationaux, le Gouvernement veillera à ce qu'elles ne soient pas prises, afin d'éviter une concurrence déloyale.

Pour l'instant, il s'agit de projets; rien n'est encore arrêté. Mais nous surveillerons de très près l'évolution des propositions de l'administration américaine. Si, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, ces projets se concrétisent tant au niveau gouvernemental français qu'au niveau communautaire — car la Communauté est intéressée en l'occurrence — nous prendrons et demanderons que soient prises les mesures propres à enrayer ce genre de dumping.

Je rappelle cependant que, dans la loi de finances de 1972, nous avions pris des dispositions un peu analogues — malheureusement encore en vigueur aujourd'hui — qui permettaient, dans une certaine mesure, de déduire les bénéfices pour les filiales installées à l'étranger.

Il est certain qu'il faudra surveiller de très près les réponses qui pourront être faites au gouvernement français s'il était appelé à formuler cette demande.

En tout état de cause, le Gouvernement veillera à ce que la concurrence internationale ne soit pas faussée par des mesures protectionnistes ou de dumping, d'où qu'elles viennent — des Etats-Unis ou d'ailleurs. S'il n'en était pas ainsi, il réagirait immédiatement dans le sens que vous souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

SITUATION DANS LA SIDÉRURGIE ET RESPECT DE CERTAINES DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. La sidérurgie française, monsieur le ministre de l'Industrie, emploie 140 000 personnes. C'est dire le nombre de familles concernées par les difficultés que connaît ce secteur économique, en particulier dans la région dont je suis l'élu.

Certaines de ces difficultés, et non toutes, s'expliquent par l'organisation actuelle — je devrais plutôt dire la désorganisation — du marché européen.

Certes, le 5 décembre dernier, le Gouvernement a obtenu des institutions communautaires la mise en œuvre de dispositions connues sous le nom de « plan Davignon » et qui ont trait essentiellement à la limitation des importations aux frontières communautaires, à la fixation d'un prix minimum et à la mise en place d'un prix d'orientation, ces prix devant subir une série d'augmentations.

Or il semble que l'augmentation de 5 p. 100 de ces prix prévue au 1^{er} avril dernier n'ait pas eu lieu et qu'un certain nombre de producteurs n'aient pas respecté les règles de prix instituées par le plan Davignon.

D'une manière générale, on constate les effets d'une certaine force d'inertie opposée par les institutions communautaires et par nos partenaires européens.

Dans ces conditions, ma question est très simple. Comment le Gouvernement compte-t-il obtenir le respect du traité et des dispositions qui en découlent, dispositions arrêtées par les institutions européennes, notamment dans le cadre du plan Davignon ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Mesdames, messieurs, le renforcement substantiel du plan Davignon n'a été obtenu en décembre dernier que grâce à la position très ferme prise au conseil des 19 et 20 décembre par le gouvernement français et notamment par mon prédécesseur M. Monory.

L'objectif prioritaire de la politique des pouvoirs publics à l'époque, et qui le reste aujourd'hui, était naturellement le redressement des prix des produits sidérurgiques au niveau des prix de revient. Il a fallu, pour se donner les moyens de la réussite dans cette voie, se doter d'un dispositif très rigoureux de surveillance aux frontières afin d'interdire la pollution de notre marché par des ventes à des prix de dumping.

Après les décisions de Bruxelles, la mise en place par l'administration française des dispositions prévues fut immédiate et totale : instauration de déclarations d'importation a priori pour les ventes des pays tiers, de certificats de conformité pour les ventes en provenance de la Communauté, notification à Bruxelles de toutes les infractions constatées, demande et application de droits compensatoires provisoires.

De leur côté les sidérurgistes ont, dès janvier, remonté leurs barèmes au niveau des prix Davignon, provoquant ainsi une remontée très substantielle de leurs prix de vente. On peut donc affirmer que la première phrase du plan Davignon s'est déroulée avec succès.

Au dispositif initial provisoire de protection vis-à-vis des ventes déloyales des pays tiers s'est substitué, comme il était prévu, un réseau d'accords bilatéraux dont le gouvernement français a surveillé étroitement la négociation et dont il a accepté la mise en œuvre, à titre expérimental seulement, sous réserve de revenir au système antérieur au cas où les clauses des accords ne seraient pas respectées.

Les moyens de surveillance ont été cependant maintenus et même renforcés au niveau français par l'extension des déclarations d'importation à la totalité des produits de la C. E. C. A. et de la première transformation, ce qui nous permet notamment d'identifier les voies de détournement du dispositif signalées à Bruxelles.

Il est exact que l'on a pu nourrir certaines craintes sur la mise en œuvre de la deuxième phase du plan Davignon.

Une deuxième hausse des prix devait intervenir au 1^{er} avril à hauteur de 5 p. 100 et il a bien fallu constater que cette hausse n'a pas eu lieu. Le gouvernement français s'en est ému et le Premier ministre a reçu le commissaire Davignon le 27 avril — j'ai eu également une discussion avec lui — pour l'interroger sur l'exécution effective des mesures qui avaient été convenues au Conseil de la Communauté.

Le conseil suivant n'a pas apporté la satisfaction de nos espoirs. M. Davignon nous a informés à ce moment-là qu'il était inutile de procéder à une nouvelle hausse des prix théoriques dans la mesure où les prix antérieurs n'étaient pas réellement appliqués. Ce à quoi il était aisé de répondre — c'est ce que nous avons fait — qu'il devenait de plus en plus impératif de vérifier l'application des dispositions arrêtées par la Communauté.

J'ai ainsi adressé au commissaire Davignon une lettre très ferme, en date du 20 avril, lui demandant la mise en application effective de mesures de contrôle et de pénalité par les services de la Communauté.

Le 30 mai, c'est-à-dire hier, je me suis rendu à Bruxelles et j'ai renouvelé au commissaire Davignon l'expression de la préoccupation du gouvernement français quant à l'exécution du plan. Nous avons examiné les différents points qui mériteraient de faire l'objet de mesures particulières. Je crois avoir été entendu et j'ai bon espoir que la semaine prochaine nous apporte certaines satisfactions.

De toute façon, une réunion se tient aujourd'hui même au niveau des hauts fonctionnaires de façon à préparer les mesures qui seraient appliquées au plan national si les mesures de caractère communautaire n'étaient pas suffisamment rigoureuses.

Naturellement, ces hausses ne sont concevables que dans la mesure où elles ne pénalisent pas les industries utilisatrices. C'est pourquoi l'étude du marché international de l'acier est à cet égard essentielle. Il ne servirait à rien de relever les prix de l'acier en Europe si cette hausse devait être la cause de difficultés pour les industries de transformation exportatrices.

C'est pourquoi, nous suivons attentivement l'évolution du marché mondial de l'acier et les mesures d'organisation qui en découlent, en particulier aux Etats-Unis.

Nous avons le sentiment que la tendance de ce marché, qui est, elle aussi, à la hausse, nous permet de conserver l'orientation choisie.

Quoi qu'il en soit, soyez assuré, monsieur Ferretti, que le Gouvernement attache une très grande importance à l'application complète et sans faille du dispositif qui a été adopté par la Communauté le 20 décembre dernier. Bien entendu, tous les problèmes de notre sidérurgie ne s'en trouvent pas réglés. Notre industrie doit absolument s'adapter à l'évolution du marché et améliorer sa compétitivité car on aura sans doute besoin à l'avenir de moins d'acier qu'on ne le prévoit il y a quelques années.

Mon déplacement récent en Lorraine m'a confirmé, s'il en était besoin, que chacun était conscient de ces nécessités. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

SÉCURITÉ DES HABITANTS DES CAMPAGNES

M. le président. La parole est à M. Héraud.

M. Robert Héraud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Intérieur.

Depuis le début de l'année, plusieurs criminels notoires, activement recherchés, se sont emparés d'otages pour protéger leur fuite et accroître leurs chances d'échapper à la police.

C'est ce qui s'est produit à Jouarre, en Seine-et-Marne, au mois de janvier 1978, malgré le dispositif de sécurité mis en place. Un climat de peur règne dans les campagnes et dans les bourgs ruraux rendant l'approche des fermes particulièrement difficile.

Le même fait vient de se renouveler, à quatre mois d'intervalle, dans la région de Bernay, dans l'Eure.

Pouvez me préciser, monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour garantir de façon permanente la sécurité des Français qui vivent isolés, notamment en milieu rural, et parfois loin de toute gendarmerie ou de tout commissariat de police. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le ministre de l'intérieur, qui est présentement reçu en audience par M. le Président de la République, m'a prié de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir répondre lui-même à cette importante question.

Il est exact que, depuis quelques années, la grande criminalité tend à se déplacer des grandes agglomérations vers les zones rurales où les criminels cherchent de plus en plus souvent refuge.

Cette évolution a retenu toute l'attention du Gouvernement et un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour renforcer la sécurité des Français en milieu rural.

C'est ainsi que la gendarmerie nationale a entrepris de créer, dans chacune de ses compagnies, des pelotons de surveillance et d'intervention capables de réagir dans les meilleurs délais, de jour comme de nuit, pour faire face à tous les événements intéressant la sécurité.

La gendarmerie mobile, quant à elle, s'est vu confier une participation accrue aux services ordinaires de la gendarmerie départementale, remarquablement placée pour le recueil de renseignements et la connaissance des lieux et des personnes.

Des sections de recherches, spécialisées dans les problèmes judiciaires, ont été constituées.

Il convient également de noter que les unités de gendarmerie ont reçu pour instruction de développer leurs contacts avec les habitants, afin de les informer sur le comportement à adopter lorsqu'ils sont victimes de menaces concernant leur sécurité et, notamment, sur les mesures de prévention qui permettent de limiter ces menaces mêmes.

Ces orientations seront confirmées dans le cadre de la mise en œuvre du programme annoncé à Blois par M. le Premier ministre, le 7 janvier dernier, programme qui prévoit la création en cinq ans de 10 000 postes...

M. Hector Rolland. Ce n'est pas assez !

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. ...non seulement pour la police en zone urbaine mais également pour la gendarmerie.

Voilà qui illustre bien la volonté du Gouvernement de mener l'action en milieu urbain comme en milieu rural.

Mais l'intervention de la gendarmerie et de la police ne peut suffire. Encore faut-il que la population de notre pays soit capable de réagir d'une manière adaptée pour empêcher que ne se multiplient ces actions criminelles.

Quoi qu'il en soit, la sécurité de nos compatriotes est au premier plan de nos préoccupations. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

DIRECTION DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE

M. le président. La parole est à M. Tassy.

M. Marcel Tassy. Monsieur le Premier ministre, nous sommes vivement préoccupés par les conditions dans lesquelles a été nommé le président-directeur général de l'Agence France-Presse. (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

Déjà, en 1975, on avait manœuvré en haut lieu pour imposer à ce poste important un homme tout dévoué au pouvoir. L'année suivante, un tuteur officieux était nommé.

Avant-hier, on est allé plus loin et il ne fait aucun doute que l'opération a été télécommandée de l'Elysée avec la participation active du ministre de la culture et de la communication.

L'union des syndicats de journalistes — S.N.J., C.F.D.T., C.G.T.-F.O. — parle d'« intervention flagrante du Gouvernement ». (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Cet acte s'inscrit dans une démarche générale tendant à élargir encore plus la tutelle gouvernementale sur l'information. Il s'agit, en définitive, de fournir à l'ensemble de la presse, notamment à la radio et à la télévision qui utilisent largement les dépêches d'agence, une information revue et corrigée par des hommes tout dévoués au Gouvernement.

De plus, les pressions du pouvoir sur l'A.F.P. et les motivations qui y président mettent en cause l'indépendance de l'agence

pourtant inscrite dans les statuts. C'est un acte grave et nous partageons l'inquiétude du personnel quant à l'indépendance d'expression et au démantèlement éventuel de l'agence.

Je vous pose la question, monsieur le Premier ministre : comment un gouvernement, qui a beaucoup de mal à cacher la présence en son sein d'un véritable ministre de l'information, peut-il transgresser à ce point les règles démocratiques et mettre en cause aussi délibérément la pluralité de l'information ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le député, le ministre de la culture et de la communication, qui ne pouvait assister à cette séance, m'a prié de vous répondre.

La loi de janvier 1957 portant statut de l'Agence France-Presse confie à son conseil d'administration, qui est composé de quinze membres, le soin d'élire son président.

Sur ces quinze membres, l'Etat en désigne trois. L'élection doit être acquise par douze voix. Ce simple rappel de dispositions statutaires, conformes aux intérêts supérieurs de l'agence, montre bien que le président est élu par l'ensemble des représentants de la presse écrite, de la presse audiovisuelle, du personnel et de l'Etat, et qu'elle ne saurait être acquise par la seule détermination de ce dernier. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE AMISOL DE CLERMONT-FERRAND

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. En 1974, l'entreprise Amisol, de Clermont-Ferrand, travaillant l'amiante, fermait ses portes, mettant au chômage ses 272 travailleurs.

Depuis lors, quatorze d'entre eux ont trouvé la mort, victimes de l'asbestose, qui touche à des degrés variables la plupart des autres travailleurs, en majorité des femmes.

Aujourd'hui, 70 employés n'ont pu être reclassés, car ils se voient reprocher leur état de santé consécutif à cette maladie professionnelle, alors qu'on leur refuse une pension d'invalidité.

Quand le Gouvernement va-t-il tenir ses promesses et trouver une solution pour ces 70 travailleurs, qui sont pratiquement privés de ressources, soit en favorisant les reclassements promis au C.H.U. de Clermont-Ferrand, soit en leur attribuant une pension d'invalidité ou une retraite anticipée, soit en prolongeant les allocations A.S.S.E.D.I.C.

Quand le Gouvernement va-t-il adopter une telle attitude vis-à-vis des travailleurs de nombreuses entreprises placés dans des conditions semblables à celles que connaissent les travailleurs d'Amisol ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de l'emploi féminin.

Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat. La société Amisol occupait en 1974, lorsque la liquidation de biens a été prononcée, 276 salariés.

Sur cet effectif, 48 travailleurs se sont reclassés spontanément, 228 se sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi et 18 ont bénéficié dans les semaines qui ont suivi d'une garantie de ressources. Il restait donc à reclasser 210 travailleurs et travailleuses. Parmi eux, 159 l'ont été.

Aujourd'hui, au 31 mai 1978, 51 personnes n'ont pas retrouvé d'emploi : 10 hommes âgés de plus de cinquante ans et 41 femmes dont l'âge se situe entre quarante et cinquante ans.

Le cas de l'entreprise Amisol que vous évoquez a retenu tout spécialement l'attention des départements ministériels qui ont en charge les problèmes d'emploi et de santé.

Depuis que l'entreprise a été conduite à cesser son activité, plusieurs actions ont été engagées au niveau local afin de faciliter le reclassement des salariés. Un effort tout particulier a été fait pour reclasser les femmes salariées et permettre leur reconversion.

C'est ainsi qu'une action particulière de recherche des offres d'emplois a été entreprise par un prospecteur-placier, qui a obtenu, par exemple, douze embauches chez Michelin.

Par ailleurs, il a pu être offert des stages de formation professionnelle destinés à permettre une meilleure réinsertion.

Parallèlement à ces actions, il a été procédé à des examens médicaux approfondis pour les cas d'asbestose provoqués par les poussières de l'amiante.

En matière d'indemnisation, les salariés ont bénéficié des conditions les plus favorables qu'autorise la législation en vigueur.

Trois ans après la fermeture de l'entreprise, les 51 personnes qui restent inscrites comme demandeurs d'emploi perçoivent toutes les allocations spéciales des A. S. E. D. I. C., soit 35 p. 100 du salaire antérieur, auxquelles s'ajoute l'aide publique.

M. André Lajoie. Non, madame le secrétaire d'Etat !

Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat. Je rappelle enfin qu'à la suite de cette affaire un décret du 17 août 1977 est venu compléter les dispositions du code du travail concernant la protection des travailleurs en contact avec des poussières d'amiante.

Cette réglementation a édicté des mesures de prévention ainsi qu'une surveillance médicale approfondie.

Les services locaux du ministère du travail et du ministère de la santé continuent de suivre avec la plus grande attention la situation des salariés concernés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

INTERVENTION FRANÇAISE AU ZAÏRE

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le Premier ministre, la semaine dernière, un communiqué du ministère de la défense laissait penser que les troupes françaises d'intervention au Zaïre étaient sur le point de regagner la France.

Or, aujourd'hui, il n'est plus question du retour du corps expéditionnaire.

M. Hector Rolland. C'est un point d'interrogation !

M. Bernard Deschamps. Celui-ci procède au contraire à des opérations militaires aux côtés des troupes du général Mobutu, troupes dont la responsabilité est de plus en plus établie dans les crimes commis à Kolwezi. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

La vérité vous fait peur, messieurs ! (*Vives exclamations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, écoutons la question de M. Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Cette politique est dangereuse pour la France, monsieur le Premier ministre, et contraire à l'intérêt national : elle accroît l'insécurité des Français résidant au Zaïre.

En effet, à mesure que la vérité se fait jour, il apparaît que les buts humanitaires ont servi de prétexte à une expédition de caractère colonialiste... (*Vives protestations sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs des communistes. — Bruit.*)

M. Henri Ferretti et M. Hector Rolland. C'est un scandale !

M. le président. Monsieur Deschamps, vous avez la parole pour poser une question et non pour donner vous-même la réponse. Posez donc votre question, je vous prie.

M. Bernard Deschamps. J'en arrive à la question, monsieur le président. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Mais je termine la phrase que j'avais commencée.

... une expédition de caractère colonialiste, disais-je, (*Vives protestations sur les mêmes bancs*) comme le prouve d'ailleurs, entre autres, le choix du colonel Erulin, tristement célèbre depuis la guerre d'Algérie.

M. Hector Rolland. Et Cuba !

M. Bernard Deschamps. Monsieur le Premier ministre, je vous pose donc la question suivante (*Exclamations sur les bancs de la majorité*) : quand donc sera rapatrié le corps expéditionnaire français ?

M. Hector Rolland. En l'an 2000 !

M. Bernard Deschamps. Nous proposons, pour notre part, que soit constituée une commission d'enquête parlementaire sur les conditions des interventions militaires françaises en Afrique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez évoqué l'intérêt des Zaïrois, puis celui des coopérants français, puis celui de la France.

M. Hector Rolland. M. Deschamps n'y connaît rien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne l'intérêt des Zaïrois, je vous dirai, sans vouloir vous vexer, que ceux-ci le connaissent mieux que vous-même (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française*) et que ce sont eux, eux dont l'unité nationale était menacée et qui risquaient d'être massacrés, qui ont fait appel à la solidarité internationale.

En ce qui concerne les coopérants français, je vous rappellerai que le premier devoir d'un Etat est d'assurer la sécurité de ses citoyens où qu'ils se trouvent (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*) et je vous retournerai la question : quel est le coopérant qui accepterait de servir son pays à l'étranger, si, ce faisant, il était abandonné à son triste sort ?

Un député communiste. C'est pourtant ce que vous avez fait !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. J'ajoute que les parachutistes français, qui ont sauvé de très nombreuses vies humaines, resteront le temps qu'il faudra pour que leur mission soit achevée ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

Un député communiste. Envoyez-les à Buenos Aires !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Quant à l'intérêt de la France...

M. Hector Rolland. C'est de protéger ses ressortissants !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... je vous indique que, dans cette affaire, la France n'avait aucune visée impérialiste. D'ailleurs, qui pourrait croire le contraire devant une opération dans laquelle elle n'a engagé que six cents hommes ?

En outre, la France a une certaine image dans le monde, et le Gouvernement a tenu à ce que la dignité de son intervention préserve cette image. Tous les témoignages dont nous disposons, émanant aussi bien des milieux internationaux que de notre pays, nous montrent que le sens humanitaire de notre intervention a été compris à une quasi-unanimité (*Murmures sur les bancs des communistes*) et il est regrettable que certaines tendances de l'opposition — une fois n'aurait pas été coutume — aient cru devoir encore faire passer leurs intérêts idéologiques avant l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Plusieurs députés communistes. Erulin ! Erulin !

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES USAGERS DU « TOUT ÉLECTRIQUE »

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le ministre de l'environnement et du cadre de vie, il y a quelques années, un énorme tapage publicitaire a été fait sur ce qu'on appelle le « tout électrique ».

Cette formule devait apporter à l'usager confort, chaleur, bien-être et devait, à en croire la publicité, permettre en même temps de faire des économies substantielles. C'était oublier la capacité du pouvoir et des monopoles à dévoyer pour leur profit le progrès et la qualité d'E. D. F.

Les promoteurs ont négligé d'assurer l'isolation nécessaire à la mise en place d'un tel système et « offrent », si l'on peut dire, aux usagers un chauffage de base insuffisant.

Les hausses incessantes des tarifs publics, en particulier d'E. D. F., frappent essentiellement tous les usagers, les foyers modestes, alors que les gros bénéficient de tarifs scandaleusement avantageux. La récente augmentation de 15 p. 100 imposée par le Gouvernement pèse lourdement sur tous les utilisateurs du « tout électrique ». Et, ainsi, ce qui devait et pouvait être, au départ, une amélioration considérable dans la vie des gens est devenu un cauchemar pour ces habitants condamnés, par la volonté des promoteurs et du pouvoir, à l'autoprivation.

En effet, les quittances atteignent des sommes effrayantes, les impayés s'accumulent dans les centres d'E. D. F., les coupures se multiplient, à moins que les usagers ne renoncent d'eux-mêmes à utiliser l'eau chaude ou les convecteurs en hiver.

Cela devient très lourd aussi pour les collectivités locales. Ce qui est en cause, monsieur le ministre, ce n'est pas la technique, c'est votre politique !

Quelles mesures prenez-vous pour mettre un terme aux coupures d'électricité, qui sont une pratique moyenâgeuse...

M. André-Georges Voisin. Il faut qu'il n'y ait plus de grèves !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. ... pour contraindre les promoteurs à respecter les normes d'isolation nécessaires au « tout électrique », pour obtenir la mensualisation des quittances, non sur estimation mais sur relevé des compteurs, et, enfin, pour que les usagers puissent bénéficier du tarif industriel d'E. D. F. ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. René Feit. Supprimez les grèves !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Madame le député, si j'ai bien compris, pour le groupe communiste, le monopole c'est l'électricité de France !

Je me permets de vous rappeler que le Gouvernement a une autre opinion du service public. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

Un député communiste. Vous n'avez rien compris à la question !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Je répondrai d'une façon plus sérieuse à la question que vous m'avez posée.

M. Georges Gasnat. La question était très sérieuse !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Le « tout électrique » a été développé en France, et il apporte des éléments de souplesse et des possibilités de régulation, qui constituent un avantage dans bien des cas.

M. Julien Schwartz. Sauf quand il y a des grèves !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Il exige naturellement deux conditions essentielles : la première, c'est une bonne isolation des locaux ; la seconde, c'est une certaine discipline de l'usager. En effet, la souplesse dont j'ai parlé impose que l'isolation des locaux soit de très bonne qualité et il est évident que l'usager doit utiliser l'électricité à bon escient et non pas, comme certains le font parfois, dans des conditions qui prêtent au gaspillage. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

En tout cas, le Gouvernement a marqué son souhait de voir le « tout électrique » prendre une certaine place dans les logements neufs tout en ne dépassant pas un certain niveau.

En application des décrets publiés au mois d'octobre de l'année dernière, des avances doivent obligatoirement être consenties à E. D. F. Cela a permis de limiter quelque peu le développement du « tout électrique », lequel doit être réservé aux logements qui ont été conçus pour en être équipés.

Il est possible que, dans certains cas, les conditions d'isolation ne soient pas satisfaisantes. En ce qui concerne les H. L. M., j'ai déjà déclaré qu'un effort particulier serait consenti, dans le programme de réhabilitation des logements, pour que les conditions d'isolation soient améliorées, en particulier dans le domaine du « tout électrique ».

M. Alain Bonnet. Je constate que la majorité n'applaudit pas !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

APPLICATION DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

Le congrès des organismes d'H. L. M., qui vient de se dérouler à Strasbourg, a démontré l'inquiétude grandissante des responsables du logement social devant les conséquences de la réforme du financement du logement.

Celle-ci, en effet, aboutit à des blocages manifestes dans de nombreux domaines : financement de l'apport personnel pour l'accès à la propriété ; barèmes de l'A.P.L. ; conventionnement, etc.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, si vous êtes disposé à faire preuve de sagesse en la matière et à reculer la date de la généralisation de la réforme prévue pour le 1^{er} juillet 1978 afin de poursuivre l'expérimentation et d'analyser sérieusement ses résultats. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Monsieur le député, dans cette affaire, la sagesse, pour le Gouvernement, a été de mettre en œuvre l'importante réforme qui a été votée par le Parlement et qui permet d'aller dans le sens d'une amélioration des conditions de logement et des possibilités de choix pour les plus défavorisés des Français.

La sagesse se traduit donc par une amélioration dans le domaine social et par le fait que les aides de l'Etat profitent désormais aux plus défavorisés et pas à d'autres.

Or vous me demandez d'apporter une réponse que j'ai déjà faite vendredi dernier, lors du congrès des H. L. M., à Strasbourg. On m'avait alors demandé si le Gouvernement entendait revenir sur la date du 1^{er} juillet, date à laquelle doit prendre fin la période transitoire en ce qui concerne l'accès à la propriété. J'avais alors répondu qu'il n'en était pas question, car, dans ce secteur, les premiers résultats dont nous avons connaissance montraient que la réforme en question était un succès. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Claude Michel. Ce n'est pas possible !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. D'ailleurs, les organismes eux-mêmes et les intéressés le reconnaissent,

et quiconque le conteste ne connaît pas la question. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

Certes, pour certains organismes, et notamment pour des sociétés de crédit immobilier, des difficultés subsistent qui tiennent, en particulier, au fait que les conseils généraux n'ont pas su se réagir à temps et donner des garanties pour que soient utilisés les fonds disponibles.

A cet égard, j'ai déclaré, lors du congrès des H. L. M., que j'étais disposé à examiner, département par département, les difficultés qui se présentaient et à voir si des délais supplémentaires n'étaient pas nécessaires dans tel ou tel cas.

J'ai d'ailleurs observé la semaine dernière à Strasbourg que mes réponses avaient permis de lever bien des malentendus, et je veux pour preuve que les déclarations formulées, à la suite de mon allocution, par le président de l'Union des H. L. M. et par le délégué général.

Des améliorations seront apportées lorsqu'elles seront nécessaires — c'est le cas de la simplification du conventionnement — et d'autres le seront en matière d'apport personnel pour l'accès à la propriété et de réhabilitation des logements anciens.

Mais, d'ores et déjà, je le répète, il apparaît que la réforme en cause a été votée à bon escient par le Parlement puisqu'elle se traduit par une amélioration sensible des conditions de logement des plus défavorisés. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Henry Canacos. Vous avez oublié de parler du secteur locatif !

MESURES DE SAUVEGARDE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le Premier ministre, après l'annonce, dans un premier plan dit de « restructuration », de 1 365 licenciements chez Boussac, puis de la décision du tribunal de commerce d'accorder la suspension provisoire de poursuites, ce groupe fait maintenant l'objet d'une procédure de règlement judiciaire. Celle-ci menace l'emploi de 11 500 travailleurs dans plusieurs départements de France, en particulier dans les Vosges où 6 385 travailleurs sont concernés. Mais d'autres entreprises du textile et de l'habillement connaissent des difficultés analogues et procèdent chaque jour à des licenciements toujours plus massifs, mettant en cause la survie même de plusieurs régions françaises.

Passant outre à la courtoisie et au respect que doit le Gouvernement à la représentation nationale élue, y compris celle de l'opposition, vous vous êtes, monsieur le Premier ministre, récemment adressé, avec quelques paroles apaisantes, à un secrétaire d'Etat désavoué par le suffrage universel et qui n'a pas qualité — au dire même d'une partie de votre majorité — pour exprimer les intérêts et revendications des travailleurs du textile vosgien.

Voici mes questions.

Premièrement, le Gouvernement est-il décidé à maintenir le secteur textile en France, au regard de l'impératif d'indépendance nationale de notre industrie ?

Deuxièmement, le Gouvernement envisage-t-il enfin de prendre les moyens nécessaires pour garantir le droit à l'emploi de tous les travailleurs de ce secteur ?

Troisièmement, le Gouvernement peut-il, dès aujourd'hui, annoncer quelles mesures d'urgence il a arrêtées en ce qui concerne l'ensemble du secteur textile, plus particulièrement le groupe Boussac et la situation dans les Vosges. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Christian Pierret. C'est au Premier ministre que j'ai posé ma question.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, et à lui seul.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, le Premier ministre a le droit d'envoyer des télégrammes ou des lettres à qui bon lui semble. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Pierret. Ce n'est pas la règle en démocratie. C'est un abus dénoncé par la majorité elle-même !

M. le ministre de l'industrie. En ce qui concerne la situation générale de l'industrie textile, j'ai eu l'occasion d'évoquer à diverses reprises les mesures qui avaient été prises par le Gouvernement et qui étaient en cours d'application, pour améliorer l'état de choses actuel.

Cette industrie, chacun le sait, subit la concurrence du développement industriel de certains pays qui disposent d'une main-d'œuvre beaucoup moins payée que la nôtre, et nous devons, me semble-t-il, nous féliciter que la nôtre le soit davantage.

Une telle situation implique à l'évidence une reconversion de certaines fabrications.

En se référant aux statistiques, on constate qu'un certain nombre de firmes ont suffisamment bien réussi cette reconversion pour que le bilan du secteur textile, qui avait été, à un certain moment, négatif soit devenu, l'année dernière, positif de plus de un milliard de francs. Je rappelle d'ailleurs que M. le ministre du commerce extérieur a récemment noté que le solde était positif même pour ce qui concerne la région de Hong-Kong, qui est cependant spécialisée en la matière.

En ce qui concerne le groupe Boussac, dont il a été souvent question dans cette enceinte, je ne reviendrai pas sur le détail. Mais s'agissant d'une question importante, je formulerai cependant une remarque.

Il y a quelques semaines, ce groupe a présenté un plan qui, par des moyens non conformes aux promesses qui avaient été prises envers les pouvoirs publics, ne paraissait pas remplir les conditions nécessaires pour mériter l'argent des contribuables.

La suite a malheureusement montré qu'il en était bien ainsi, puisque le tribunal de commerce a prononcé le 24 mai la suspension provisoire des poursuites. Mais il a dû, quelques jours plus tard, convertir cette décision en règlement judiciaire du fait que le groupe ne pouvait plus honorer sa dette envers les créanciers privilégiés que sont les salariés, c'est-à-dire les payer. Précisons cependant que le règlement judiciaire n'entraîne pas juridiquement l'arrêt de l'entreprise.

Je suppose que chacun ici est soucieux de ne pas aggraver par des commentaires malheureux une situation qui est déjà assez grave et mérite suffisamment notre attention.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Premièrement, l'administrateur judiciaire et le syndic procèdent à l'examen comptable de la situation fort complexe de ce groupe, de façon à rechercher avec les actionnaires et les créanciers les moyens d'un concordat, c'est-à-dire la possibilité de prolonger ou de relancer l'activité de l'entreprise.

Deuxièmement, le règlement judiciaire a été prononcé sur le vu d'une lettre adressée par l'actionnaire principal qui se déclare prêt à consentir de nouveaux sacrifices pour assurer l'exécution d'un concordat qui, confié à une équipe de dirigeants ayant la confiance du président du tribunal, celle des pouvoirs publics et des banques, et aussi — ajoute-t-il — celle des actionnaires, pourra ainsi, par le maintien du groupe qu'il a créé, conserver leur emploi à ses collaborateurs.

Le tribunal de commerce devra s'efforcer de traduire cette lettre en chiffres.

Troisièmement, il sera nécessaire de susciter l'intérêt des différents industriels qui peuvent concourir à la prolongation du fonctionnement du groupe ou au moins de certaines de ses parties.

M. Christian Pierret. Donc, il y aura des licenciements !

M. le ministre de l'industrie. C'est à ce sujet que nous devons être particulièrement attentifs à ne pas aggraver, par nos commentaires ou par nos suggestions, une situation qui est suffisamment grave.

M. Christian Pierret. Faites quelques chose ! Agissez !

M. le ministre de l'industrie. Quatrièmement, il est certes possible que des réductions d'effectifs interviennent, mais il n'est pas possible aujourd'hui, honnêtement et sérieusement, de fixer leur importance.

Le Gouvernement étudie depuis un certain temps déjà un ensemble de mesures qu'il est convenu d'appeler « le plan Vosges ». Les élus de la région ont demandé à être entendus pour participer à cette élaboration, et le délégué à l'aménagement du territoire examinera avec eux l'organisation de ces contacts.

M. Christian Pierret. En tout cas, pas avec ceux de l'opposition !

M. le ministre de l'industrie. Mais il n'est pas possible de mettre en place des mesures concrètes et précises de création d'emplois avant de savoir où il y aura des licenciements et quelle sera leur nature.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il faille attendre de commencer à voir enfin un peu clair dans la situation du groupe Boussac pour déterminer ce qu'il convient de faire afin d'améliorer dans toute la mesure du possible une situation que nous savons tous devoir être grave. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

NON-REMPLACEMENT DES MAÎTRES EN CONGÉ

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation. (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

Préoccupant depuis des années, le problème du non remplacement des maîtres en congé, notamment dans les écoles maternelles et primaires, atteint depuis quelques mois des proportions très graves et désorganise la scolarité de milliers d'enfants.

Dans la région de Combray, sept écoles sont touchées. L'une de ces classes n'a plus d'enseignants depuis la fin du mois de février.

Le Gouvernement, qui vient de faire voter trois cents millions de francs de subventions nouvelles à l'enseignement privé (Exclamations sur les bancs de la majorité), est-il décidé à inscrire dans le projet de loi de finances rectificative les crédits indispensables au fonctionnement du service public d'éducation et à respecter ainsi ses devoirs en matière d'obligation scolaire ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Je note, monsieur le député, qu'au moment où un dialogue constructif s'instaure entre le ministre et les différentes instances prenantes à l'éducation...

M. Jean Fontaine. Ce n'est pas gentil pour votre prédécesseur !

M. le ministre de l'éducation. ... certains — et vous en êtes — s'efforcent de l'empêcher. Ce n'est pas pour m'étonner d'ailleurs ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Vous utilisez à des fins polémiques un problème complexe à la solution duquel, comme mon prédécesseur, j'attache la plus grande importance.

M. Pierre Joxe. Au fait !

M. le ministre de l'éducation. J'ai déjà eu l'occasion, vendredi dernier, de répondre ici même à une question semblable à celle que vous posez.

Si, dans tous les cas, les autorités académiques essaient de faire face à des absences qui se produisent parfois brutalement, il est vrai qu'à certaines périodes de l'année il peut y avoir un décalage vis-à-vis des besoins. Mais je tiens à vous faire remarquer que la solution n'est pas simplement budgétaire. En effet — et je n'en veux pour preuve que ce fait — dans plusieurs académies, les possibilités de remplacement des maîtres ne sont pas utilisées à plein, précisément parce que le problème est beaucoup plus complexe que vous ne le dites.

M. Pierre Joxe. Que fait donc le ministre ?

M. le ministre de l'éducation. En particulier, il est difficile de trouver des remplaçants qui, pour une durée limitée, acceptent d'occuper un poste parfois assez éloigné de leur domicile. Ces difficultés sont d'ailleurs la contrepartie de la liberté qui est accordée d'accepter ou de refuser un tel poste.

Enfin, dans toute la mesure du possible, il convient d'éviter le recrutement excessif de personnels mal formés à l'enseignement et pour lesquels aucune titularisation ne peut être envisagée.

M. Louis Mexandeau. Vous ne leur donnez pas les moyens de se former !

M. le ministre de l'éducation. Admettez donc, monsieur Mexandeau, que le problème est plus compliqué que vous ne voulez l'admettre et que sa solution nécessite une adaptation permanente, qui est le souci de nos services et des ministres de l'éducation successifs. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je remercie M. le Premier ministre et les membres du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais notre groupe avait une autre question à poser !

M. le président. Mon cher collègue, le temps réservé aux questions au Gouvernement est écoulé. Je n'y peux rien. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Joxe. Oui, mais il y a eu les bavardages de M. Giraud !

— 5 —

PRESTATION DE SERMENT DES JUGES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle la prestation de serment, devant l'Assemblée nationale, de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Aux termes de l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice, les juges « jurent et promettent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de se conduire en tout comme dignes et loyaux magistrats ».

Je prie Mme et MM. les juges de bien vouloir se lever à l'appel de leur nom et, levant la main droite, de répondre par les mots : « Je le jure ».

(Il est procédé à l'appel nominal.)

(Successivement, MM. Roger Fossé, Victor Sablé, Jacques Delong, André Forens, Maurice Charrelier, Jacques Douffiagues, Alain Richard, Paul Duraffour, Marc Lauriol, André Billoux, Mme Hélène Constans, M. Guy Ducoloné, juges titulaires ;

MM. Pierre Bernard-Reymond, Jean Brocard, Gilbert Millel, Alain Bonnet, Yves Guéna, juges suppléants, se lèvent à l'appel de leur nom et disent : « Je le jure ».)

M. le président. Acte est donné par l'Assemblée nationale du serment qui vient d'être prêté devant elle.

M. Frédéric-Dupont, juge suppléant, étant absent, nous lui demanderons de prêter serment à son tour le plus tôt possible.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures, sous la présidence de M. Brocard.)

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Monsieur Frédéric-Dupont, aux termes de l'article 3 de la loi organique sur la Haute Cour de justice, les juges « jurent et promettent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de se conduire en tout comme dignes et loyaux magistrats ».

Je vous prie de bien vouloir vous lever à l'appel de votre nom et, levant la main droite, de répondre par les mots : « Je le jure ».

(M. Edouard Frédéric-Dupont, juge suppléant, se lève à l'appel de son nom et dit : « Je le jure ».)

M. le président. Acte est donné par l'Assemblée nationale du serment qui vient d'être prêté devant elle.

— 6 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Chandernagor, pour un rappel au règlement.

M. André Chandernagor. Monsieur le président, conformément à notre règlement et à une longue tradition parlementaire, il est d'usage, au début de chaque législature, de constituer un certain nombre de groupes d'amitié.

C'est ainsi que M. Frédéric-Dupont a écrit à tous ses collègues pour leur proposer la création d'un groupe d'amitié France-Chili.

Il est, en effet, de tradition que les groupes parlementaires d'amitié avec les Etats étrangers exercent leurs activités par l'intermédiaire des parlements des Etats en cause. La demande de création de tels groupes avec des Etats qui ignorent la démocratie parlementaire et où un parlement a existé mais se trouve supprimé, prend une signification particulière, surtout lorsqu'il s'agit du Chili. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Dans la lettre qui nous a été adressée par notre collègue, je lis : « J'ai pensé que notre assemblée devait prendre contact avec les représentants du peuple chilien... » — s'agit-il de ceux qui sont en prison ou de ceux qui les y ont mis ? — « ... pour renouer les liens d'amitié traditionnels entre nos deux pays, au lendemain d'une loi d'amnistie et d'un référendum annonçant un apaisement désiré par de nombreux pays. » Or nous savons l'interprétation qui a pu être donnée de ce que l'on a pu appeler un « simulacre d'amnistie et de référendum ».

Le groupe socialiste estime qu'il serait contraire à notre règlement et à la morale tout court d'autoriser la constitution d'un

tel groupe, et nous tenions à vous le dire, monsieur le président. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mon cher collègue, pour le moment, seule une circulaire dont vous avez lu un extrait et ayant pour objet la constitution d'un groupe d'amitié France-Chili a été adressée à tous les députés. Si ce groupe se constitue, le Bureau de l'Assemblée sera saisi, conformément à la procédure habituelle, d'une demande d'agrément sur le rapport du membre du Bureau désigné à cet effet.

Je ferai part de votre rappel au règlement au rapporteur qui aura été désigné. Je ne puis vous dire autre chose pour le moment.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Puis-je prendre la parole ?

M. le président. Non, à moins que ce ne soit pour un rappel au règlement, ou pour un fait personnel à la fin de la séance.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Je demande donc la parole pour un rappel au règlement.

M. Joseph Franceschi. En vertu de quel article ?

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont, pour un rappel au règlement.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Je suis très surpris par l'intervention de M. Chandernagor, car des groupes d'amitié avec des pays qui n'ont pas de parlement reçoivent chaque jour des demandes d'adhésion.

Personnellement, je suis président depuis cinq ans d'un groupe d'amitié France-Madagascar, dont font partie certains membres du groupe socialiste. Pourtant, il n'y a pas de parlement à Madagascar.

Ce matin, j'ai reçu une lettre d'un groupe France-Vietnam. Or je ne sache pas qu'il y ait actuellement un parlement au Vietnam.

Plusieurs députés communistes. Mais si !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Il s'agit, par conséquent, de la part de nos collègues socialistes, d'une manifestation que je trouve déplacée.

Quant à moi, je maintiens ma demande de constitution d'un groupe d'amitié avec le peuple chilien. Ceux qui demanderont à y adhérer seront les bienvenus. Si d'autres s'y refusent, nous passerons de leur présence.

M. Christian Pierret. Vous approuvez donc Pinochet !

— 7 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978.

M. Fiterman et les membres du groupe communiste opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, c'est l'évidence : la situation économique et sociale s'est dégradée depuis les dernières élections. Des problèmes graves, parfois dramatiques, se posent. Dans cette même période, le Gouvernement a pris des décisions importantes concernant les prix, l'emploi, l'activité économique. Elles sont lourdes de conséquences pour les travailleurs et leurs familles.

Le souci démocratique le plus élémentaire d'informer sérieusement la représentation nationale, de la consulter, de faire appel à ses propositions concrètes aurait voulu que cette situation et les mesures qui ont été ou sont prises, notamment en matière de politique industrielle, fassent l'objet d'un véritable débat dans notre assemblée.

Or, jusqu'à présent, ce débat, le Gouvernement l'a refusé. Et ce n'est certes pas le projet de loi de finances rectificative soumis au Parlement qui peut apporter réponse à nos préoccupations. La modestie avec laquelle M. le ministre du budget l'a défendu tout à l'heure me confirme dans ce sentiment si cela était nécessaire.

Un collectif de cinq milliards de francs quand le déficit du budget avoisine quatre fois ce montant, c'est dérisoire, même en se limitant à traiter du seul problème de l'emploi ; tellement dérisoire que l'on peut se demander si le seul objectif du Gouvernement n'est pas de faire avaliser l'augmentation injustifiée du prix de l'essence, dont le produit servira autant à l'emploi des jeunes que la vignette automobile a servi à l'amélioration du sort des personnes âgées. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Il est vrai que, selon les propres termes de M. le Premier ministre, tous ceux qui ne l'approuvent pas ne sont que des « incoscients » ou des « ignorants ». A quoi bon débattre avec eux, dans ces conditions ? Rien ne lui permet de manifester avec une telle superbe tant d'intolérance à l'égard de ses critiques et tant de satisfaction à l'égard de lui-même.

Le bilan du Gouvernement n'exprime en aucune façon le redressement dont vous vous vantez.

S'agissant, par exemple, de l'inflation, chacun se souvient de la norme que vous aviez proclamée : 6,5 p. 100. Or, c'est un taux de 9 p. 100 selon l'I. N. S. E. E. et de 11,1 p. 100 selon la C. G. T., que nous avons connu en 1977. A peine moins qu'en 1976 !

Et, pourtant, combien est lourd le prix à payer pour ce résultat plus que médiocre ! D'octobre 1976 à avril 1978, le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 2 à 4,7 p. 100 en prenant pour base l'indice de la C. G. T. qui est le plus proche de la réalité.

Quant au chômage, il a sensiblement progressé : 13,8 p. 100 de demandes d'emploi en plus entre fin septembre 1976 et fin mars 1978. Un autre chiffre est particulièrement significatif, celui qui concerne l'évolution des effectifs de salariés. En 1977, ils ont diminué de 210 000 pour l'industrie et le bâtiment et les travaux publics. Derrière la sécheresse d'une telle statistique, combien d'angoisses, de désespoirs, de drames personnels et familiaux !

Vous faites grand bruit autour de la diminution de 90 000 du nombre des demandeurs d'emploi entre fin septembre 1977 et fin mars 1978, dans la période où s'est appliqué le « pacte national pour l'emploi des jeunes ». Passons sur le fait que le patronat a eu quelque raison de se réjouir de ce fameux pacte qui a conduit à dépenser quatre milliards et demi de francs, c'est-à-dire en moyenne 50 millions d'anciens francs pour chacune des demandes d'emploi soustraites au nombre total des demandeurs.

Mais il faut souligner, d'une part, que cette diminution aurait été bien plus faible si n'étaient pas intervenues dans le même temps les multiples manipulations destinées à alléger artificiellement les statistiques, que chacun connaît, et, d'autre part, le fait qu'il s'agit d'une période de l'année où le nombre des demandeurs d'emploi a tendance à diminuer.

Et puis surtout, les élections passées — comme nous l'avions prévu et comme vous l'aviez caché aux Français — le chômage augmente de plus belle tandis que les effectifs de salariés diminuent à un rythme sans précédent. Ce qui est vrai du chômage l'est aussi du mouvement des prix. Il s'accroît fortement au détriment du pouvoir d'achat des travailleurs.

Cerles — et c'est sans doute finalement là qu'il faut voir la cause de la satisfaction de M. le Premier ministre — les premières nouvelles concernant les profits obtenus par les grosses sociétés pour 1977 sont bonnes ; Rhône-Poulenc, + 46,6 p. 100 ; Roussel-Uclaf, + 29,6 p. 100 ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, + 14,5 p. 100. Et il faut rappeler que ces résultats s'inscrivent par rapport à l'année 1976 qui avait été caractérisée par une progression forte, et parfois exceptionnelle, de ces mêmes profits.

En bref, la potion amère infligée aux travailleurs n'a servi qu'à favoriser le capital et les privilégiés. Elle n'a résolu en rien les problèmes du pays et conduit, tout au contraire, à une nouvelle dégradation de la situation.

Or c'est dans la poursuite accélérée de cette même politique que vous vous êtes engagé.

Pour la justifier, vous invoquez la nécessité de donner de l'argent aux entreprises pour renforcer notre industrie, lui permettre de se moderniser, de faire face à la concurrence internationale et, finalement, faire reculer l'inflation et le chômage.

Mais on peut observer qu'il ne s'agit pas là d'une orientation nouvelle. De l'argent pris aux travailleurs et aux contribuables pour être accordé généreusement aux sociétés, il y en a eu beaucoup dans les dernières années ! Et nous avons connu la stagnation de l'économie et des investissements, la montée de l'inflation et du chômage.

De 1975 à 1977, dans le même temps où les profits des grands trusts augmentaient de 40 p. 100, les investissements privés en France diminuaient de 5,7 p. 100. Pour Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, 1977 a été l'année de l'augmentation de ses profits de 14 p. 100 et de la suppression de 2 000 emplois dans ses usines françaises.

Verser de l'argent aux trusts, c'est verser dans des tonneaux sans fond. C'est alimenter les privilèges et les inégalités, les investissements inutiles, la spéculation et l'exportation effrénée des capitaux.

Car c'est à l'étranger que s'en va de plus en plus l'argent du pays, y compris pour s'investir dans des industries qui concurrencent notre propre production nationale. En 1976, Michelin a réalisé 84 p. 100 de ses investissements à l'étranger ; Thomson-Brandt : 60 p. 100 ; Rhône-Poulenc : 36 p. 100. Pechiney-Ugine-Kuhlmann licencie en France mais développe ses filiales américaines et allemandes. Et tout cela n'apporte aucun avantage aux travailleurs et au pays.

En définitive, la course au profit maximum à court terme, que favorise la politique du Gouvernement, et, dans le même temps, la limitation de la consommation populaire, le chômage et le gaspillage du potentiel productif constituent les sources réelles et profondes de l'inflation.

Voilà pourquoi c'est tenter d'abuser les gens que de prétendre que la lutte contre l'inflation passe aujourd'hui par l'accélération de la hausse des prix, alors qu'en fait les hausses massives qu'organisent le Gouvernement et le grand patronat n'ont d'autre but que d'opérer une ponction sur les revenus des travailleurs pour grossir les profits des trusts, et préparer du même coup une relance de l'inflation.

L'ouverture sur la concurrence dont on se gargarise ne pèsera que sur les plus petits, car il y a belle lurette que les « gros » ont remplacé la concurrence par la domination et l'entente pour la répartition des marchés, comme ils se sont taillé et continueront à se tailler la part du lion dans l'utilisation à leur service de tous les moyens de l'Etat. Car le prétendu libéralisme à l'ordre du jour couvre en fait un étatsisme renforcé.

De la même manière, c'est faire preuve d'un rare mépris pour les Français que de tenter de leur faire croire que la lutte contre le chômage passerait par l'accélération des licenciements, et le développement de notre industrie par la fermeture des entreprises et la transformation de régions en déserts !

Cela serait nécessaire au nom de la lutte contre ce que certains appellent si élégamment « les canards boiteux ». Il y aurait beaucoup à dire sur le coût réel pour la collectivité d'une politique qui sacrifie ce qui existe sans organiser à temps les reconversions nécessaires et possibles.

Mais, pis encore, comment justifier les fermetures ou les menaces qui pèsent sur des entreprises modernes, souvent seules productrices nationales dans leur spécialité, comme Péage de Roussillon, Amtec, Terrin, Poclair, Meccano, les Ateliers des dérivés du chrome à Watrelos, les A. R. C. T. de Roanne, les établissements Alexandre et Antoine dans les Ardennes, Caze-neuve, et même Boussac pour un certain nombre de ses installations ?

Comment justifier les retards de notre production aéronautique, les abandons dans l'informatique et l'industrie nucléaire française, la misère de notre recherche ?

Cette politique, qui consiste à s'accrocher à quelques créneaux de spécialisation d'activités, ne peut en aucun cas créer les emplois dont le pays a besoin. Elle conduit, nous l'affirmons, au chômage massif et permanent et à l'exportation des travailleurs après celle des capitaux et des usines.

Il s'agit, au surplus, d'une stratégie désastreuse pour l'indépendance du pays, aventureuse pour l'avenir, car que se passera-t-il si une modification de situation intervient dans telle ou telle branche sur laquelle nous avons tout parié ? Il faut se souvenir de l'expérience du « tout pétrole ».

Sans doute, nous opposera-t-on les contraintes de l'environnement international. Nous ne les mésestimons pas, bien au contraire. C'est justement pour cela que nous disons qu'il faut renforcer et élargir notre marché intérieur, développer et diversifier notre production nationale, y compris en la protégeant quand cela se révèle nécessaire pour l'intérêt du pays, rééquilibrer et diversifier aussi nos échanges extérieurs. Non, ce n'est pas l'autarcie absurde que nous préconisons, mais une politique réaliste d'indépendance et de coopération sur la base de l'intérêt mutuel.

A l'inverse, la politique giscardienne, qui consiste à intégrer toujours plus profondément la France dans cet ensemble des pays capitalistes en crise, où l'inflation galope, où les millions de chômeurs s'ajoutent à d'autres millions, où l'économie piétine sans qu'aucune issue à la crise n'apparaisse à l'horizon, cette politique ne peut apporter au pays la solution des maux dont il est atteint.

« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels », disait Anatole France. Aujourd'hui, si les travailleurs vous suivaient, ils ne souffriraient pas pour la patrie, mais pour les barons de la finance et de l'industrie et pour assurer à ces quelques trusts multinationaux à base française que vous choyez, une place dans la nouvelle répartition des zones d'influence et de profit que tentent d'organiser à l'échelle internationale les géants du monde capitaliste aux prises avec le mouvement ouvrier et le mouvement de libération nationale.

Non, décidément, le malheur des travailleurs ne fera pas le bonheur de la France.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes, nous communistes, résolument opposés à votre politique. Ce qui se passe aujourd'hui confirme que — quelles que soient les affirmations prodiguées ici ou là — il ne peut y avoir d'issue réelle à la crise en dehors d'une politique de réformes démocratiques profondes s'attaquant à la source des inégalités et des injustices, c'est-à-dire à la domination, aux privilèges et aux gaspillages du capital.

Nous continuerons à lutter en faveur d'une telle politique, dont le contenu se trouvait défini dans le programme commun de la gauche; pour un véritable changement démocratique obtenu par l'union de toutes les forces populaires, par l'union de la gauche.

Mais la situation appelle des mesures urgentes, car les travailleurs manuels et intellectuels et leurs familles ne peuvent attendre.

Animés du souci d'apporter une réponse constructive, nous avons mis au point quelques propositions limitées que nous rendons publiques en annexe à mon intervention.

Ces propositions répondent à trois objectifs.

En premier lieu, il s'agit de garantir et d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, en priorité celui des plus défavorisés.

A cet effet, nous préconisons :

Un relèvement réel et substantiel du pouvoir d'achat des bas salaires et, dans ce cadre, l'accroissement du SMIC à 2 400 francs ; Une progression des salaires assurant une augmentation dégressive du pouvoir d'achat, sur la base d'un indice des prix reflétant réellement l'évolution du coût de la vie ;

L'annulation des hausses des tarifs publics qui frappent les usagers de condition modeste et remettent en cause des avantages sociaux : il s'agit notamment de la « carte orange », dont l'augmentation projetée pèsera lourd sur les budgets familiaux — il conviendrait aussi, dans le même esprit, de bloquer les loyers, notamment ceux des H. L. M., en accordant une subvention exceptionnelle d'équilibre aux organismes concernés ;

La suppression de la hausse du prix de l'essence pour les raisons exposées dans la lettre adressée au Premier ministre par Georges Marchais ;

L'attribution d'une prime exceptionnelle de 500 francs aux dix millions d'enfants appartenant aux familles de condition modeste, prime qui devrait accompagner le relèvement de 25 p. 100 des allocations familiales ainsi que l'augmentation des indemnités de chômage ;

Enfin, l'exonération des impôts locaux pour les familles modestes ne payant pas d'impôt sur le revenu et leur réduction de 20 p. 100 pour les contribuables assujettis aux deux premières tranches de l'impôt sur le revenu, étant entendu que des ressources supplémentaires devraient être dégagées pour les communes qui se heurtent toutes à de graves problèmes financiers.

En deuxième lieu, il convient d'assurer réellement la défense de l'emploi.

Nous considérons qu'un coup d'arrêt doit être immédiatement porté aux licenciements et aux fermetures d'entreprises. Naturellement, des solutions s'inspirant de la nécessité de préserver l'emploi, l'intérêt régional et national, doivent être définies dans chaque cas. Dans ce dessein, il faut en finir avec la pratique qui consiste à décider dans le secret en plaçant les travailleurs et les élus devant des faits accomplis. Il doit y avoir information, droit d'intervention et contrôle de tous les intéressés.

Nous proposons à cet effet la création de comités locaux — dans les grandes villes — départementaux et régionaux, et d'un comité national pour l'emploi et la formation professionnelle. Ces comités, composés de représentants du patronat, des pouvoirs publics, des salariés et des élus, devraient disposer de pouvoirs effectifs en matière d'information, d'investigation, de proposition et de contrôle.

En outre, nous proposons une relance de l'activité industrielle et agricole, notamment par la création d'un fonds spécial de soutien — en particulier aux petites et moyennes entreprises — fonctionnant dans les conditions d'efficacité précisées dans notre document.

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi de finances rectificative, des garanties d'emploi durable devraient être établies pour les jeunes et les femmes. Les vacataires et auxiliaires de la fonction publique doivent être titularisés et des emplois créés en nombre suffisant.

Enfin, nous nous prononçons pour une réduction immédiate de la durée du travail, résultant de différentes mesures, notamment la cinquième semaine de congés payés pour tous, ainsi que l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite à soixante ans et cinquante-cinq ans pour les femmes, les travailleurs exerçant une activité pénible, et dans le cadre d'une possibilité d'extension de la préretraite.

En troisième lieu, nous proposons, pour dégager les ressources nécessaires au financement de ce qui précède, des mesures dont la caractéristique est qu'elles s'inspirent de la volonté d'agir contre les inégalités.

Ce sont les quatre mesures suivantes :

Premièrement, la suppression de l'impôt fiscal ;

Deuxièmement, l'établissement d'une taxe sur les capitaux propres des banques — son rendement pourrait être de l'ordre de 3 milliards de francs ;

Troisièmement, dans l'attente du produit de l'impôt sur la fortune que nous proposons de créer immédiatement, une majora-

tion exceptionnelle de 15 p. 00 des impôts sur les revenus imposables supérieurs à 400 000 francs. Cette majoration rapporterait environ 3 milliards de francs ;

Quatrièmement, une cotisation supplémentaire à la sécurité sociale serait demandée aux entreprises de plus de 1 000 salariés, cette mesure s'inscrivant dans une réforme visant à plus long terme à définir une nouvelle assiette de cotisation incitant mieux à l'emploi et prenant en compte les résultats de l'entreprise.

Ces différentes propositions, dont l'application d'ensemble, je le souligne, ne conduirait à aucune aggravation du déséquilibre budgétaire — nous avons fait des calculs précis — ne doivent rien à la démagogie ou à un souci de propagande. Elles sont sérieuses. Il ne peut suffire de quelques pirouettes verbales pour justifier leur total refus.

Au reste, personne ne peut ici ignorer la réalité profonde de notre pays.

Il est vrai, monsieur le ministre, qu'avec votre majorité vous avez réussi à éviter une défaite à laquelle, pour notre part, nous avons essayé de vous conduire en faisant pour cela tout ce qui dépendait de nous.

Il n'en reste pas moins qu'une majorité de Français n'a pas voulu au premier tour approuver votre politique, exprimant ainsi son mécontentement et sa volonté de changement. Qui peut croire que, parmi ces Français, il en est qui auraient aujourd'hui des raisons de se réjouir de l'évolution des choses ? Il y a lieu de penser que d'autres estiment avoir été trompés.

Le Président de la République, je le sais bien, s'emploie à orner la politique d'agression contre le niveau de vie et l'emploi des travailleurs d'une « ouverture sociale » qui doit tout à la paille des mots et rien au grain des choses. Certaines attitudes, certaines velléités l'encouragent ; mais la volonté des travailleurs peut peser lourd sur tout cela. Les mots ne leur suffiront pas.

Avec mes collègues du groupe communiste, j'ai accueilli hier soixante délégations de travailleurs appartenant à différents syndicats. Dans leurs propos, il y avait de l'émotion, de l'angoisse, mais aussi de la colère devant le mépris, l'indifférence avec lesquels ils sont traités.

Nous, communistes, nous sommes et nous serons plus que jamais à leurs côtés pour agir et unir, pour sauvegarder tout ce qui peut l'être, obtenir tout ce qui peut être obtenu, favoriser toute mesure positive, avancer pas à pas vers plus de justice, de bien-être et de démocratie.

Dans cet esprit, parce que votre projet de loi de finances rectificative n'aborde les problèmes de l'emploi que sous l'angle de mesures pour l'emploi des jeunes — au demeurant manifestement insuffisantes pour eux, parce qu'il ne traite nullement des mesures économiques et sociales dont la nécessité s'impose face à l'aggravation de l'austérité, de la vie chère et du chômage ; et parce que vous refusez le débat préalable nécessaire sur votre politique industrielle, nous proposons de substituer à votre projet de loi de finances rectificative les mesures que je viens d'exposer.

Ainsi se trouve justifiée notre question préalable sur laquelle, au nom du groupe communiste, je demande un scrutin public. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Tissandier, inscrit contre la question préalable.

M. Maurice Tissandier. Mesdames, messieurs, sur le plan de la forme, le règlement de notre assemblée n'oblige pas l'auteur d'une question préalable à accompagner celle-ci d'un exposé des motifs : en conséquence, il nous a fallu attendre l'allocation de M. Fiterman pour connaître les raisons du groupe communiste.

L'explication a d'ailleurs été précédée par un long monologue sur les trusts.

(Rires sur les bancs des communistes.)

M. Marcel Rigout. Et vous, vous ne monologuez pas ?

M. Maurice Tissandier. Cette manière de procéder est pour le moins étonnante. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Ne marque-t-elle pas une hésitation des auteurs de la question quant au fond ?

A mes yeux et à ceux des membres de la majorité M. le ministre du budget, M. le rapporteur général et M. le rapporteur pour avis l'ont d'ailleurs souligné — l'emploi constitue un problème fondamental. (Rires et exclamations sur les bancs des communistes.)

Il faut s'attacher à le résoudre activement, non par des paroles mais par des actes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Antoine Percu. Vous vous y employez en fermant les usines !

Mme Myriam Barbere. Oui, par les licenciements !

M. Maurice Tissantier. Il n'est pas suffisant de parler de cette grave question. Il faut poursuivre les actions déjà entreprises tout en les adaptant.

C'est pourquoi le Gouvernement et sa majorité, constatant la situation de l'emploi, persèverent, eux, dans leurs efforts.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

Si des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine économique et financier, notamment pour le commerce extérieur et la monnaie, le niveau de l'emploi a subi au mois d'avril une nouvelle dégradation, d'autant plus préoccupante, c'est vrai, qu'une certaine amélioration s'était manifestée au cours des mois précédents. En effet, les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi, corrigées des variations saisonnières, ont témoigné d'une baisse de 3,6 p. 100 au mois d'octobre, de 2,5 p. 100 en novembre, de 1,3 p. 100 en décembre et de 2,6 p. 100 en janvier. Cette diminution résulte en grande partie de l'application des dispositions du pacte national pour l'emploi, entré en vigueur au mois de juillet 1977.

Toutefois la tendance s'est inversée à partir de février 1978. Il est apparu alors une nouvelle aggravation que le nombre des demandes attestées pour le mois d'avril est venu confirmer. Cela s'explique en partie par l'arrivée à expiration des stages de formation professionnelle et des stages pratiques institués dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi.

Cette situation doit connaître naturellement des prolongements, d'ailleurs rendus nécessaires par le caractère temporaire du dispositif mis en œuvre. Tel est l'objet du présent collectif dont le financement ne remet pas en cause la politique économique générale. Des emplois sains et durables sont créés grâce à la politique de redéploiement industriel, au moyen de l'aménagement du territoire et par la nécessaire adaptation de notre système éducatif.

Cependant, ces trois actions fondamentales ne pourront servir à résoudre le problème de l'emploi qu'en s'inscrivant dans la durée. On ne doit pas en attendre un effet immédiat. De surcroît, il faut tenir compte, notamment, des contraintes internationales. C'est la raison pour laquelle leur prolongement, limité dans le temps, et une adaptation du système mis en place à partir de juillet 1977, se révèlent nécessaires.

Après nous avoir dressé un catalogue de mesures surannées et quelque peu démagogiques — reflet d'un programme commun défunt — où il était question, péle-mêle, non seulement de garantir mais d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, d'augmenter les salaires, sans oublier la carte orange, le blocage des loyers, la suppression de la hausse de l'essence, j'en passe et des meilleures... (Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Guy Ducloné. Mais ce n'est pas si mal !

M. Antoine Porcu. Les revendications des travailleurs ne vous intéressent pas !

M. Maurice Tissantier. ... M. Fiterman a jugé que les dispositions inscrites dans ce collectif étaient trop limitées quant à l'emploi.

Or la politique de redressement et de vérité des prix conduite par les pouvoirs publics est la seule, à notre avis, qui soit susceptible de résorber vraiment le chômage d'une manière saine et durable. Les effets de cette politique apparaissent déjà chaque jour dans de nombreux domaines, mais le résultat espéré ne peut être atteint que progressivement.

C'est pourquoi toute solution globale et durable du problème si grave de l'emploi ne pourra pas résulter uniquement du projet qui nous est soumis : celui-ci correspond à une solution de transition vers de meilleurs emplois. Il vise précisément deux maux particuliers : le poids excessif des charges sociales et l'insuffisance de la formation professionnelle.

Il appartient à un tout. Chaque élément est indispensable à l'ensemble.

Opposer la question préalable, c'est refuser tout examen, toute discussion du projet de loi. Est-il possible de croire, mes chers collègues, que le groupe communiste ne souhaite pas délibérer sur la grave question de l'emploi ? L'est-il de penser qu'il ne désire pas inscrire les crédits nécessaires à l'indemnisation des victimes du naufrage de l'*Amoco Cadiz* ? L'est-il d'imaginer qu'il n'entend pas actualiser les crédits nécessaires à l'indemnisation des chômeurs ?

Pour ma part, j'en serais surpris : mais la réponse n'appartient qu'à nos collègues du groupe communiste. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Marcel Rigout. Ce collectif va résoudre le problème de l'emploi ?

Combien y a-t-il de chômeurs ?

M. Maurice Tissantier. En repoussant la question préalable, la majorité, quant à elle, montrera que ses préoccupations sont bien celles du pays tout entier. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Maurice Papon, ministre du budget. A l'instant, M. Fiterman a ouvert un procès dont nous connaissons depuis longtemps les pièces : les litiges du parti communiste que nous venons d'entendre ont été répétées à satiété avant les élections et, pour leur part, les électeurs me semblent y avoir déjà répondu. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Pour ne prendre que cet exemple, M. Fiterman a fait allusion à la consommation populaire pour en instruire le procès. Permettez-moi de rappeler que la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire en 1977 a été de 3,1 p. 100. (Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Guy Ducloné. Ce sont vos chiffres !

M. le ministre du budget. D'ailleurs, la consommation des ménages, mesurée par le volume des achats de produits manufacturés, continue de croître régulièrement en 1978 : 15,2 milliards en janvier, 15,4 milliards de francs en février, 15,7 milliards de francs en mars et 15,9 milliards de francs en avril 1978. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Je pourrais reprendre M. Fiterman sur la libération des prix — le contrôle des prix a-t-il jamais empêché l'inflation dans notre pays ? — ainsi que sur les fonds propres des entreprises : ils ne sont certainement pas assurés par l'endettement dont elles sont de plus en plus victimes. Cet endettement est à l'origine des faillites et du chômage.

Soyez prudent, monsieur Fiterman, quand vous parlez des travailleurs : vous n'en avez pas le monopole. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et c'est à eux que le Gouvernement et la majorité pensent quand ils essaient, au prix de bien des difficultés certes, de placer la France au niveau des pays de haut développement.

M. Antoine Porcu. En organisant le chômage !

M. le ministre du budget. Vous dites que nous sommes opposés à votre politique. Je le pense bien, et j'ajouterai « heureusement », car c'est le changement démocratique par le programme commun qui a été repoussé, il y a peu de temps, par la majorité de notre pays.

M. Guy Guermeur. Avec éclat !

M. le ministre du budget. Et c'est notre politique qui a été approuvée par le suffrage universel. Il me semble, par conséquent, bien naturel et même loyal d'appliquer cette politique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je me demande, en définitive, à qui s'adresse les propositions qui accompagnent votre question préalable. Ce n'est certainement pas à la majorité, et pour cause. Je laisserai donc à d'autres le soin d'apprécier, s'ils le jugent utile, la valeur de ces propositions et de dire de quel côté se trouvent les pirouettes verbales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Fiterman et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	480
Nombre de suffrages exprimés	480
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	198
Contre	282

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Fabius.

M. Laurent Fabius. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de finances rectificative, ce collectif apparaît au groupe socialiste — j'ai le regret de le dire — comme un document dérisoire. C'est pourquoi nous venons de voter pour la question préalable ; c'est pourquoi nous rejetterons le projet qui nous est soumis.

Entre le moment où M. le rapporteur général a pris la parole et celui où la discussion prendra fin — vraisemblablement demain — cinquante entreprises françaises auront fermé leurs portes, et des centaines, voire des milliers de travailleurs auront été licenciés. Lorsqu'on a le sentiment — comme vous l'avez — d'agir pour élever le niveau de l'emploi ; lorsqu'on a la prétention — comme vous l'avez — de proposer au pays un nouveau pacte qui devrait améliorer la situation, il convient de confronter ces intentions à la réalité. Or, la réalité, c'est que pendant que nous délibérerons, cinquante entreprises françaises fermeront leurs portes. En bref, si j'avais à résumer d'une formule notre sentiment sur le projet que vous nous soumettez, je dirais qu'alors que notre pays a besoin d'une grande politique de l'emploi, vous lui proposez un « collectif-sparadrup ».

Selon nous, dans la conjoncture actuelle, un collectif budgétaire devrait répondre à quatre exigences, auxquelles le vôtre ne satisfait nullement.

Une exigence de vérité, alors qu'une fois de plus, vous nous présentez un projet tronqué, voire truqué.

Une exigence de relance, alors que votre projet aboutit au statu quo.

Une exigence au regard de l'emploi, alors que vous nous proposez un projet simplement régulateur du chômage des jeunes.

Enfin, l'exigence d'un financement équitable. Or celui que vous nous proposez ne l'est pas.

Reprenant successivement ces quatre points, je lui serai à mes camarades du groupe socialiste le soin de revenir, dans la discussion générale ou lors de l'examen des articles, sur tel ou tel aspect particulier.

D'abord, l'exigence de vérité ; il n'y pas si longtemps, monsieur le ministre, vous étiez un membre éminent de la commission des finances. Je me souviens, pour les avoir lues, de vos interventions prêchant la vérité dans la présentation des collectifs budgétaires comme des lois de finances. Or je constate avec tristesse que passé, si je puis dire, de l'autre côté de la barrière, vous avez, semble-t-il, oublié les préceptes qu'à l'époque vous recommandiez au Gouvernement de suivre.

Prenons l'exemple du déficit budgétaire. Selon les prévisions et les engagements pour l'année 1978, il ne devait être, cette année, que de 8,9 milliards de francs. Aujourd'hui, vous l'estimez déjà à quelque 20 milliards de francs peut-être au-dessous ; peut-être, ajouterai-je, au-dessus. Mais je dois constater — et vous le ferez avec moi, monsieur le ministre — que même si vous reconnaissez en paroles cette augmentation considérable du déficit, vous n'en tirez absolument aucune conséquence dans le collectif que vous nous présentez.

Certes, les précédents illustres ne manquent pas. Celui du budget de 1975, présenté en équilibre et exécuté avec un déficit supérieur à 35 milliards de francs. Celui du budget de 1976, encore présenté en équilibre et exécuté en déséquilibre d'un peu moins de 20 milliards de francs. Celui du budget de 1977, toujours présenté en équilibre, qui s'est soldé, en définitive, par un déficit un peu inférieur à 20 milliards de francs.

Mais ces exemples ne font qu'aggraver le dossier que vous nous présentez. De même que vous avez tronqué les chiffres dans les lois de finances précédentes, de même vous recommencez à les tronquer dans ce collectif.

On peut regretter l'existence d'un écart du même ordre entre les prévisions et la réalité pour ce qui est de la croissance et des prix.

L'an dernier, lors de la discussion de la loi de finances, le Gouvernement avait avancé qu'en 1978, le taux de croissance pourrait atteindre 4 ou 4,5 p. 100. A l'époque, André Bouilloche avait taxé le Gouvernement d'irréalisme. Mais celui-ci avait répondu, s'adressant aux socialistes : « Attendez, et vous verrez que nous atteindrons ce taux de croissance ». Malheureusement, à l'heure qu'il est, les faits prouvent que nous avions raison.

De même, le Gouvernement avait annoncé que la hausse des prix se situerait autour de 6,5, puis qu'elle serait de 7 à 7,5 p. 100. Nous avions dit, nous socialistes, qu'elle serait vraisemblablement de 10 p. 100. Les faits confirment malheureusement nos prévisions d'alors : le taux de progression sera vraisemblablement de plus de 10 p. 100. Pourtant, nous ne pouvions imaginer qu'en dépit des promesses contenues dans le programme de Blois — notamment l'amélioration de la situation et la limitation de la progression des prix — une fois la majorité réélue, le Gouvernement augmenterait les tarifs publics et libérerait les prix industriels.

Bref, sur tous les plans — et je le regrette, monsieur le ministre, très profondément en raison de l'engagement que vous avez pris dans vos précédentes fonctions à la commission des finances — nous devons constater que ce collectif, encore une fois, est un texte tronqué.

Vous refusez toute relance, mais tous nos collègues savent que leurs circonscriptions connaissent le chômage, la hausse

des prix et la difficulté à vivre. Alors que, pour avoir été élus dans des circonscriptions où dépeint soit l'industrie textile, soit la construction navale, soit la tannerie, soit le bâtiment et les travaux publics, nombre de mes collègues de la majorité connaissent la douloureuse réalité, je crains que, malgré tout, ils ne votent votre projet.

La relance ne peut se présenter que sous deux formes : la relance par l'investissement — que vous avez déjà pratiquée en 1975 avec le plan Fourcade — et celle que nous socialistes, préconisons et que la propagande gouvernementale a déformée : la relance par la consommation sélective.

La relance de 1975 a fait repartir l'inflation sans améliorer sensiblement l'emploi. Pourquoi ? Parce qu'il est évident, même pour qui n'est pas grand économiste, que s'il n'existe pas de marché pour le supplément de production entraîné par la relance des investissements, cette relance est purement inflationniste et ne se traduit pas par une création d'emplois.

Nous socialistes, nous proposons une relance de la consommation populaire, une relance sélective, appuyée sur des réformes de fond sans lesquelles cette relance serait inflationniste. A condition, en effet, que l'on réduise les inégalités, que l'on procède à une réforme fiscale, qu'on lutte contre la spéculation foncière et que l'on simplifie les circuits de distribution, la relance par la consommation peut être économiquement juste et socialement profitable.

L'argument selon lequel, lors des dernières élections, le peuple français a tranché en refusant les propositions de l'opposition et en acceptant celles de la majorité est quelque peu simpliste.

S'il est vrai qu'à un très faible pourcentage de voix, le peuple français a confirmé la majorité dans son mandat, il est inexact de prétendre que, ce faisant, il a entendu refuser toute relance par la consommation, toute augmentation des allocations familiales, des allocations pour les personnes âgées ou du S.M.I.C.

Monsieur le ministre, vous savez bien que si le peuple français a tranché comme il l'a fait, c'est essentiellement parce qu'il a éddé, il faut bien le dire, aux coups de boutoir qui ont été donnés à la gauche par certains de ses membres. (*Murmures sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le ministre du budget. Voilà qui est intéressant !

M. Laurent Fabius. Autre défaut de votre projet : alors que le pays a besoin d'une politique de l'emploi, vous nous présentez seulement une politique de régulation du chômage des jeunes.

Vous vous appuyez, certes, sur de prétendus bilans du pacte pour l'emploi des jeunes. Je serais curieux de savoir, monsieur le ministre, quel est exactement le nombre de jeunes qui ont trouvé un emploi permanent grâce aux mesures que vous avez fait adopter l'année dernière. Telle est la question essentielle. Qu'on y réponde, plutôt que de parler du nombre de contrats emploi-formation conclus, du nombre des stagiaires dans les entreprises ! Qu'on réponde seulement à cette question : combien de jeunes ont effectivement trouvé un emploi stable ?

Devant cette question que nous nous posons tous, vous ne nous facilitez pas la tâche, puisque vous vous étiez engagé à remettre un rapport sur ce sujet au 1^{er} décembre 1977, rapport qui, à ma connaissance, n'a pas encore été présenté.

Au sujet du bilan de l'emploi des jeunes, il y aurait beaucoup à dire, et pas nécessairement en votre faveur.

Dans ce premier pacte pour l'emploi, les jeunes n'ont trouvé aucune garantie d'emploi durable. De plus, ces jeunes sont sous-payés par rapport aux emplois qu'on leur demande d'occuper. Enfin — mais il y aurait encore beaucoup d'autres critiques à formuler — les contrats et les embauches sont intervenus, vous le savez bien, monsieur le ministre, dans les branches économiques où l'instabilité de l'emploi est la plus grande et où les conditions de travail sont les plus difficiles. Ces branches sont bien connues, puisqu'elles figurent dans les quelques documents qu'on a bien voulu remettre aux membres de la commission des finances.

J'ajoute, monsieur le ministre, à propos de ce premier bilan du premier pacte pour l'emploi, que la question des vacataires a été traitée de façon dérisoire.

Lorsqu'on examine — et nous aurons l'occasion d'en discuter la semaine prochaine — les nouvelles dispositions que vous nous proposez dans ce pacte pour l'emploi, on constate qu'il y a eu quelques améliorations, ou plutôt quelques reculs du Gouvernement sous la pression des travailleurs, des syndicats et des partis de gauche.

Ces reculs, je n'en dresserai pas la liste, car je pense que les orateurs de la majorité, dans le souci d'améliorer leur dossier, auront à cœur de les énumérer avec une certaine complaisance.

Je préfère m'attarder quelque peu sur le maintien, voire l'aggravation de certaines dispositions que nous jugeons inacceptables. Encore ne les citerai-je pas toutes.

D'abord, le fait qu'il n'y a pour les jeunes qui seront concernés par ce pacte, aucune garantie concernant la stabilité de leur emploi. Vous semblez considérer les jeunes comme des travailleurs de seconde zone, des travailleurs au rabais. C'est une conception que nous, socialistes, ne pouvons en aucun cas accepter.

Ensuite, je constate avec tristesse que le nouveau pacte que vous nous proposez ne comporte aucune amélioration, bien au contraire, en ce qui concerne la rémunération de ces jeunes.

Quant à la situation des vacataires, loin de s'améliorer, elle s'aggrave. Monsieur le ministre, dans le pacte précédent, vous aviez prévu 20 000 vacataires; dans celui-ci, vous en prévoyez 6 000. Comment pourriez-vous demander au patronat d'appliquer un pacte pour l'emploi qui aurait pour but, selon vous, de développer l'emploi des jeunes, alors même que le Gouvernement diminue le nombre des vacataires qui seront concernés par ce pacte? J'aimerais que vous nous apportiez une réponse sur ce point.

En définitive, sans politique de relance — et, je l'ai dit tout à l'heure, vous refusez toute politique de relance — il n'y a pas de solution possible au problème de l'emploi.

Permettez-moi de rappeler quelques chiffres qui situent bien le problème de l'emploi et qui montrent bien dans quelle impasse vous nous avez menés.

Des documents budgétaires, de ceux de l'O. C. D. E. et du VII^e Plan, il ressort que, pour améliorer la situation de l'emploi, c'est-à-dire pour maintenir simplement le chômage à son niveau actuel, qui est pourtant insupportable, le taux de croissance doit être supérieur à 5 p. 100. Or vous savez parfaitement, monsieur le ministre, qu'avec ce taux de croissance le déficit extérieur de la France serait supérieur à 20 milliards de francs.

Pour rétablir l'équilibre de nos échanges extérieurs, la croissance — cette croissance d'une société capitaliste égoïste — devrait être de 2 p. 100, ce qui se traduit, bon an mal an, par un accroissement du nombre des chômeurs de l'ordre de 200 000 à 300 000 personnes.

Voilà l'impasse où vous nous avez conduits, et dont vous n'entendez pas sortir. En d'autres termes, le pacte que vous nous proposez dans ce collectif budgétaire n'est pas susceptible de résoudre le grave problème de l'emploi qui se pose dans notre pays ni, par voie de conséquence, celui de l'emploi des jeunes.

Votre conception de l'emploi des jeunes aggrave la précarité de celui-ci et institue une espèce de sas entre l'école et la vie active; elle offre au patronat des possibilités accrues de sélection à l'intérieur d'un marché de l'emploi des jeunes que vous organisez pour lui.

J'en viens au financement de cette loi de finances rectificative. Je n'insisterai pas sur la décision, pour nous inacceptable, d'augmenter le prix de l'essence et d'un certain nombre de produits pétroliers. Je rappellerai seulement que c'est la quatorzième hausse que vous proposez depuis 1974, la sixième depuis que M. Barre est devenu Premier ministre.

Alors que le Gouvernement prétend mener une politique de prévision, ces hausses constantes et qui ne correspondent à aucune augmentation parallèle des prix du pétrole à l'échelon mondial, sont pour nous inacceptables, d'autant plus qu'elles frappent d'abord des catégories les plus défavorisées.

Mais c'est sur un autre aspect du financement du collectif que je tiens à insister: la réduction de la cotisation patronale de 1 p. 100 en faveur du logement.

Le 1 p. 100 est une institution à laquelle tous les députés doivent être attachés, dans la mesure où elle a permis la réalisation de logements sociaux, en nombre encore insuffisant certes, mais tout de même bien plus nombreux que si cette contribution n'avait pas existé.

Or voici que l'on nous propose d'amputer de 10 p. 100 cette contribution en faveur du logement social.

On nous dit que ce passage de la contribution de 1 p. 100 à 0,9 p. 100 est nécessaire pour ne pas augmenter les charges des entreprises. Il s'agit là d'un argument bien connu et que nous entendons sans cesse. Mais à quoi sont utilisés les fonds qu'on nous propose de supprimer? Pour une part, mais pour une part essentielle, à la réalisation de logements en faveur des immigrés. Dans ces conditions, est-il admissible que les représentants de la collectivité nationale décident, au moment où les travailleurs immigrés éprouvent les plus grandes difficultés à se loger, d'amputer de 50 p. 100 la contribution du budget de la France au logement de ces travailleurs?

Non, certes! Cela est inacceptable tant du point de vue moral que du point de vue économique.

Inacceptable moralement parce que, dès lors que nous demandons à ces étrangers de venir chez nous pour accomplir un travail, qu'ils effectuent d'ailleurs correctement, nous devons leur assurer des conditions de travail, de vie et de logement auxquels les Français ont droit.

Inacceptable d'un point de vue économique, car on ne saurait admettre ce sous-entendu qu'on décèle sous le racisme

financier qui est la base de votre projet, et selon lequel le renvoi dans leurs foyers d'un certain nombre de travailleurs immigrés créerait autant de postes pour les travailleurs français.

M. Joseph Franceschi. Très bien!

M. Laurent Fabius. Vous savez fort bien, monsieur le ministre — les études menées par les services des finances l'ont montré — qu'il n'existe pas, à court terme, de « substituabilité » entre les postes occupés par les travailleurs immigrés et ceux que pourraient occuper les travailleurs français.

J'ajouterai un argument qui devrait toucher même ceux de nos collègues qui n'ont pas la même attitude que les socialistes à l'égard des travailleurs immigrés. En effet, la contribution qu'on nous demande d'amputer n'est pas uniquement destinée au logement des immigrés. Si sa destination prioritaire est bien le logement des travailleurs immigrés, cette contribution favorise également l'accession au logement des plus défavorisés, ce qui constitue — nous l'avons assez entendu répéter sur les ondes — l'un des objectifs du Président de la République.

En adoptant la mesure qui nous est proposée, nous supprimons des crédits importants qui ont permis, en 1977, aux foyers les plus modestes d'accéder à la propriété, qu'il s'agisse de mesures d'aide directe, de prêts dégressifs ou de l'épargne-logement.

Les socialistes ne peuvent donc pas accepter la mesure qui nous est soumise.

Je résumerai en quelques phrases les raisons principales qui motiveront notre opposition à ce texte.

Alors que nous souhaitons un collectif à la mesure de la situation grave que connaît notre pays, vous nous proposez un « collectif-sparadrac » qui prétend donner du travail à de nombreux jeunes quand, en réalité, il ne permettra qu'une anticipation de l'embauche, sans accroître le nombre des postes définitifs.

Quant à la conception budgétaire que traduit ce collectif, elle est bien trop passiviste, trop « suiviste », à l'image des collectifs précédents.

Le budget et les collectifs devraient être l'instrument privilégié d'une politique économique susceptible d'assurer la relance. Or, dans ce collectif, on ne trouve rien pour les collectivités locales, rien pour les personnes âgées, rien pour le logement — sinon des diminutions — rien pour les hôpitaux, rien pour les écoles.

Autant de secteurs essentiels qui auraient pourtant dû appeler des propositions ambitieuses de la part du Gouvernement!

Nous ne parlons pas la conception de l'économie que traduit ce collectif. Depuis que la majorité a été reconduite, la politique antisociale s'est faite plus lourde que jamais. Les salaires sont bloqués. L'augmentation du S. M. I. C. est dérisoire. Au même moment, vous décidez une hausse des tarifs publics très importante. Et la libération des prix entraînera vraisemblablement d'autres augmentations. L'indice d'avril de hausse du coût de la vie, vous le savez mieux que personne, monsieur le ministre, a été de 1,1 p. 100, et cela après la progression très inquiétante des mois précédents: 0,5 p. 100 en janvier, 0,7 p. 100 en février, 0,9 p. 100 en mars. Bref! nous ne pouvons pas accepter la tendance économique que traduit votre collectif.

Quelle est en définitive votre intention? Alléger au maximum les charges du capital et alourdir au maximum celles du travail. Cette politique va résolument à l'encontre des intérêts que nous, socialistes, représentons.

Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, de terminer sur une observation plus personnelle.

Votre collectif concerne l'emploi des jeunes. Je suis moi-même un parlementaire jeune et un jeune parlementaire. Eh bien, je puis vous dire, non seulement au nom de mon groupe, mais aussi au nom de tous les jeunes que je côtoie dans ma circonscription, que votre politique ne répond ni à leur exigence de sécurité ni à leur espoir.

Malgré votre pacte à court ou à moyen terme, vous ne leur offrez malheureusement qu'une perspective: le chômage. La société que vous leur proposez est une société d'égoïsme dans laquelle ils éprouveront beaucoup de mal à s'insérer, qui ne permettra pas à un couple de jeunes de s'installer dans la vie, car il aura énormément de mal à « joindre les deux bouts », compte tenu de la difficulté de trouver un emploi et un logement satisfaisants.

Nous, socialistes, nous sommes les défenseurs, non seulement des jeunes, mais de tous ceux qui souffrent. C'est pourquoi nous avons engagé une grande campagne de protestation contre les mesures que vous avez commencées de prendre et que la politique économique traduite dans ce collectif amplifie d'une certaine manière.

Cette protestation culminera le 20 juin, au cours d'une journée où se retrouveront, nous l'espérons, les socialistes, les syndicalistes et l'ensemble des travailleurs.

Lorsque, demain, nous refuserons votre collectif, il ne s'agira pas d'un refus parmi d'autres, mais d'un refus solennel.

Vous menez une politique rigoureuse contre les intérêts de tous ceux qui souffrent. Nous la refuserons avec rigueur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Le débat sur le projet de loi de finances rectificative sera dominé par le problème de l'inflation et surtout par celui du chômage.

Je tiens à déclarer dès maintenant que je suis inquiet, vraiment inquiet, du choix qu'a fait le Gouvernement de s'attaquer à ces maux au coup par coup. Nous abordons par fragments et d'une manière quelque peu décousue un problème qui domine toute la vie quotidienne du pays.

Ce qu'il aurait fallu faire, au lendemain des élections, et après la fixation du programme de la majorité, c'est commencer par réviser les objectifs du VII^e Plan. A l'issue de ce débat, les objectifs de la France en matière de croissance économique, de répartition de ses richesses, auraient été réexaminés en fonction des résultats politiques. Il aurait aussi fallu étudier le pacte pour l'emploi pour 1978-1979, et ensuite, mais ensuite seulement, quitte à reporter son examen au début de la session d'automne, proposer un collectif budgétaire de relance d'une toute autre ampleur que ce collectif de réajustement qui nous est soumis.

Je fais donc des réserves — mais sans aucune acrimonie, croyez-le, monsieur le ministre — sur les méthodes de travail adoptées par le Gouvernement. J'en fais aussi sur les objectifs de votre politique.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, je ne partage pas totalement le pessimisme de M. Fabius sur les initiatives prises depuis plus d'un an. Et je m'appuie là sur une expérience concrète, puisque sur les six mille demandeurs d'emploi de Tours et de son agglomération plus de trois mille ont moins de vingt-cinq ans : quelque 50 p. 100, donc, pourcentage que l'on retrouve partout en France.

Même s'il ne s'est agi que de palliatifs, les résultats ont été encourageants. On ne pouvait donc se dispenser de telles mesures et il faut avoir la sagesse de le reconnaître.

Ce pacte, il convient de le rappeler, a permis la création de 546 000 emplois pour un montant de dépenses de 4 milliards 485 millions de francs. Même si ces emplois ne sont pas définitifs, ils signifient la suppression de l'inactivité pour de nombreux jeunes, inactivité qui est l'un des fondements de la délinquance juvénile. Entrer dans la vie active comme chômeur alors que le droit de vote est donné à l'âge de dix-huit ans constitue une sorte de scandale. C'est vrai, et il faut le dire. Par ailleurs comment des familles, notamment populaires, pourraient-elles subvenir des mois durant aux besoins d'un jeune homme ou d'une jeune fille, parfois de deux jeunes gens, qui ne sont que des assistés ?

Il fallait donc agir. Le Gouvernement l'a fait. Il a eu raison. Mais il aurait dû accepter ma suggestion d'étendre cette expérience à tous les services publics. C'est ce que nous avons fait en Indre-et-Loire. Nous avons créé 946 postes à la S. N. C. F., dans les hôpitaux, dans les P. T. T., dans les mairies, ou à la préfecture ; nous aurions pu aller encore plus loin et faire mieux. En tout cas, aucun jeune ne devrait commencer sa vie sociale sans travail : il est inconcevable qu'on le tolère dans une société dite évoluée.

Ce collectif budgétaire tire les conséquences financières du premier pacte national pour l'emploi, mais qu'est-il prévu pour le second ? Voilà ce qui m'inquiète.

Vos objectifs, monsieur le ministre, sont aujourd'hui beaucoup plus restrictifs. Au lieu de quelque 546 000 emplois, même provisoires, vous ne prévoyez d'en créer que 300 000 seulement. Au lieu de 4,485 milliards de francs, vous proposez à peine 2,5 milliards.

Cette réduction des crédits se traduit par une diminution de la durée des stages : de quatre à six mois, au lieu de six à huit mois pour les stages en entreprise et six mois au lieu d'un an pour les stages de longue durée. Vous restreignez également — ce n'est pas moins grave — la durée de l'enseignement général théorique qui accompagne l'enseignement technologique et la formation pratique : cent vingt heures au lieu de deux cents pour les stages en entreprise. Vous restreignez la portée des exonérations de charges sociales : 50 p. 100 au lieu de la totalité pour l'apprentissage, par exemple. Vous en réduisez aussi la durée : un an au lieu de deux ans. Enfin, vous restreignez la participation financière de l'Etat au paiement des jeunes stagiaires, car s'ils recevront bien, dans les stages en entreprise, 90 p. 100 du S. M. I. C., 70 p. 100 seront payés par l'Etat, mais 20 p. 100 par les entreprises, dont la contribution n'était pas demandée dans le pacte précédent.

Je suis inquiet — et toute l'Assemblée devrait l'être — parce que le pacte national pour l'emploi, qui avait rendu des services évidents en 1977 et 1978, ne pourra l'an prochain en rendre autant.

La situation est celle-ci : vous refusez toute relance, même sélective, vous laissez s'instaurer la liberté des prix — j'y reviendrai dans quelques instants — et vous contrôlez le pouvoir d'achat, par conséquent les salaires, d'une manière suffisamment rigoureuse pour ne pas relancer sensiblement la consommation.

Si, pendant le même temps, vous acceptez un chômage important des jeunes, un chômage des cadres qui ne diminue pas, et un chômage des femmes qui sera à peine soulagé par les mesures du deuxième pacte, je crains, monsieur le ministre, des réactions sociales qui ne seront pas forcément orchestrées par les partis ou les syndicats mais qui viendront du plus profond de notre peuple.

Je le dis en ce début d'été à la fois chaud et euphorique mais à la veille d'un automne qui peut être beaucoup plus surprenant et beaucoup plus menaçant.

Or il est des moyens d'aller plus loin.

Tout d'abord, observons que vous nous proposez une augmentation globale du prix des produits pétroliers. Cette mesure apportera 2 380 millions de francs, d'ici à la fin de l'exercice, soit, en réalité, — nous l'avons calculé en commission des finances — 4 600 millions de francs en année pleine. Si l'on reste au-delà de la mêlée des chiffres et de leur interprétation, voilà de quoi alimenter financièrement un pacte aussi important que le précédent.

Autre moyen : des économies. Je vais indiquer où en faire sans que personne puisse me contredire : sur la formation continue. On y constate des abus, des gaspillages. Trop d'organismes s'en occupent.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Jean Royer. A choisir entre la formation initiale des jeunes et la formation continue, il vous aurait fallu opter ce choix à l'intérieur de l'enveloppe de la formation professionnelle : vous auriez évité de porter atteinte à la politique du logement, et d'irriter les responsables des offices et des organismes d'H. L. M. qui collectent les sommes correspondant au 1 p. 100 patronal.

Je m'explique.

M. Fabius, tout à l'heure, n'avait pas tort sur un point. En dehors de la politique de construction qui est destinée aux immigrés, il y en est une autre, qui tend à favoriser l'accession à la propriété et que commencent à pratiquer maintenant les comités interprofessionnels du logement : c'est la politique de la réhabilitation des logements anciens. Dans notre pays, sur un parc immobilier de 19 millions de logements, plus du tiers — 6 millions et demi — ont été construits il y a plus de cinquante ans.

Utilisons ces diverses ressources et n'ajoutons pas un faux débat à celui, déjà si difficile, sur les luttes à mener à la fois — et non pas successivement — contre l'inflation et contre le chômage.

Autre proposition : une taxe. Cette proposition, je la fais même si elle doit susciter quelque inimitié à mon encontre. Depuis trois ans, la hausse de l'intérêt de l'argent est considérable mais les bénéfices qu'elles entraîne ne font l'objet d'aucun prélèvement.

Pourquoi ne pas créer une taxe spéciale sur les bénéfices bancaires, comme on l'avait fait en 1969 après les événements que l'on sait ? — surtout quand on se plaint des excès du capitalisme, et notamment du capitalisme bancaire, qui consiste à travailler davantage avec le capital d'autrui qu'avec le sien propre ! Grâce à cette mesure, nous pourrions aller plus loin. Il n'est peut-être pas encore trop tard.

M. Dominique Frelaut. La majorité l'a repoussée en commission.

M. Jean Royer. Votre politique économique et sociale, monsieur le ministre, appelle un effort dans un autre domaine.

La vérité des prix, il fallait la rétablir. Sinon, qu'est-ce qu'une économie libérale si elle est contrôlée ? Qu'est-ce qu'une économie libérale administrative dans laquelle le quasi-Branly agit de façon plus autoritaire qu'un plan normatif ?

Vous avez donc eu raison de revenir à cette vérité, mais et je m'excuse de le dire, tout est dans le style, dans le rythme.

Relever les prix des services publics, oui, mais pas avec cette ampleur qui risque, par contagion, d'entraîner d'autres relevements par anticipation, et donc de relancer une inflation parasitaire.

Le déficit budgétaire est lourd, c'est certain — 20 milliards de francs —, mais on aurait pu tout de même essayer de limiter les hausses, quitte à les poursuivre d'une façon plus progressive dans six mois ou dans un an.

Vous voulez libérer les prix industriels ? C'est bien. Mais fallait-il d'abord libérer les prix des services publics ?

Pour freiner la hausse, ne comptez pas trop sur la concurrence ! Je m'en méfie quelque peu — et je vous donne là l'opinion d'un ancien ministre du commerce — d'autant qu'elle

est actuellement faussée, précisément dans le domaine du commerce, et qu'elle devient même déloyale. Le redéploiement de grandes surfaces de vente dans le tissu rural recommence en effet à pénaliser les petits commerçants. La relance de la concurrence ne peut que risquer d'encourager ce mouvement, qui tend à écraser les petits au profit des grands. Faites très attention, monsieur le ministre, et veillez à l'application rigoureuse de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. Qu'on évite les ventes à prix coûtants, les ventes à perte et qu'on ne recrée pas des équipements commerciaux complémentaires, parfois inutiles.

Méfiez-vous aussi de la concurrence extérieure. Importer des matières premières, des produits semi-ouvrés, soit. Mais si, sous prétexte de peser sur nos prix rendus à la liberté, nous faisons appel — en dehors des secteurs que menace le dumping international — à des produits manufacturés étrangers, c'est une mauvaise politique qui déséquilibrera tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, notre balance commerciale et notre balance des paiements.

Vous retrouveriez ainsi l'un des graves inconvénients que vous avez voulu supprimer en contrôlant la progression de la masse monétaire à l'intérieur et le déficit à l'extérieur.

Ne comptons donc pas trop, je le répète, sur la concurrence. En revanche, l'occasion est bonne, monsieur le ministre — et je vous demande avec insistance d'y penser — de jeter les bases d'une économie contractuelle, pas seulement en favorisant des contrats d'emploi, des contrats sociaux, mais en faisant appel aux interprofessions — producteurs agricoles ou industriels, grossistes et détaillants — afin de contenir précisément les prix dans des limites acceptables pour le consommateur, tout en supprimant le contrôle tracassier du quai-Branly.

C'est une épreuve pour le pays que de passer de cette économie apparemment libérale, mais contrôlée de très près par l'administration, à une économie plus volontairement orientée vers les contrats. Ces contrats existent dans le secteur de la chaussure, tout comme, depuis la loi de juillet 1974, dans le secteur agricole. Mes propositions ne sont donc nullement utopiques, mais tout à fait réalistes.

Vous auriez pu, monsieur le ministre, intégrer dans votre collectif une relance économique sélective et organisée. J'ai bien dit sélective, car nous devons penser en priorité aux secteurs où l'outil de production ne travaille plus à 100 p. 100 : je pense en particulier aux travaux publics, à la mécanique générale ou à l'électricité lourde.

Dans ces secteurs, les prix pourraient être contenus grâce à des contrats passés par les collectivités locales, aidées, éventuellement, par l'Etat, avec les entreprises adjudicataires.

Ainsi, grâce à un programme de grands travaux et d'investissements publics, les entreprises seraient incitées, du fait du retour à la vérité des prix, à reconstituer leurs fonds propres, à s'écarter du capitalisme bancaire et à retrouver leurs racines mêmes.

Mais la relance est absente de votre loi de finances rectificative et je le déplore. Comment freinez-vous la montée du chômage dans le secteur du bâtiment et des travaux publics notamment, si, à l'automne prochain, vous ne nous offrez pas une autre perspective ?

Il le faut.

Plutôt que de s'en tenir à de vagues généralités, cette relance publique pourrait passer par la réhabilitation des logements anciens, par des programmes d'assainissement, de lutte contre la pollution, de construction d'ouvrages d'art — ne pensez-vous pas seulement au pont de Tours ! et enfin, plus généralement par les équipements collectifs.

Monsieur le ministre, je ne cesserai pas d'appeler votre attention sur ces nécessités et de réclamer une plus grande audace des pouvoirs publics.

Ce n'est pas parce que des pays comme l'Allemagne, l'Angleterre ou l'Italie, connaissant de graves difficultés économiques et sociales, se cantonnent dans la gestion aussi intelligente que possible d'un volant de chômage auquel ils se résignent, ce n'est pas parce que nous aurons pris des mesures pour assister les jeunes et les cadres au chômage, ce n'est pas parce que nous aurons contenu nos déficits et établi nos équilibres financiers internes que nous aurons résolu le problème !

Le défi est d'une telle ampleur qu'il nous faut quitter les sentiers battus.

M. Jean-Guy Branger. Bravo !

M. Jean Royer. Si je m'exprime avec une telle véhémence, c'est que, je le crois, c'est possible. Notre pays est capable de s'engager dans la voie d'une économie contractuelle véritable. Passez donc des contrats avec les entreprises françaises ! Vous avez essayé de leur redonner confiance, et aussi bien sur le plan politique, dans la liberté d'entreprendre. Utilisez cette confiance ! Mobilisez les entreprises et ne nous comportons pas simplement en gestionnaires apeurés d'un fléau social que nous ne maîtrisons plus.

Mme Hélène Constans. C'est bien vrai !

M. Jean Royer. Il faut aller plus loin. L'audace paiera en s'associant à la rigueur, c'est possible. Votre rigueur, je ne la combats pas. Mais allez plus loin, monsieur le ministre, et le pays vous suivra !

Ce que disait l'orateur de l'opposition qui m'a précédé était exact, il faut avoir le courage de le reconnaître ! Dans nos circonscriptions, l'inquiétude continue de régner, le redémarrage de l'économie ne se fait pas. Le bulletin du patronat n'est pas optimiste du tout.

Mme Hélène Constans. C'est vrai.

M. Jean Royer. Il faut donc faire mieux. Si ce débat permettait d'en prendre conscience et s'il conduisait le Gouvernement à nous faire, dès l'automne, des propositions plus imaginatives et plus percutantes, nous n'aurions pas perdu notre temps. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978, n° 234. (Rapport n° 294 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 254 de M. Francisque Perrut, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mercredi 31 Mai 1978.

SCRUTIN (N° 24)

Sur la question préalable opposée par M. Fiterman à la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1978.

Nombre des votants.....	490
Nombre des suffrages exprimés.....	490
Majorité absolue.....	241

Pour l'adoption.....	198
Contre.....	292

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Abadie.
Andrieu (Haute-Garonne).
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Ballanger.
Balmigère.
Bépt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bèche.
Beix (Roland).
Benolst (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Boydu.
Boucheron.
Bustin.
Cambilivé.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Chénard.
Chevenement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.
Darriot.
Darrae.
Defferre.

Defontaine.
Delehedde.
Delelis.
Denvers.
Depiéri.
Derosier.
Deschamps (Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroire.
Dutard.
Emmanuelli.
Evin.
Fabius.
Fabre (Robert).
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Fiterman.
Florjan.
Forgues.
Forni.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Gallard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Chaminade.
Chandernagor.
Chénard.
Chevenement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.
Darriot.
Darrae.
Defferre.

Houël.
Houtcer.
Huguet.
Huyghues des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe (Pierre).
Julien.
Juquin.
Kalinsky.
Labarrière.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lajoinie.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissegues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemolne.
Le Pensec.
Leroy.
Lucas.
Madrille (Bernard).
Madrille (Philippe).
Maillet.
Maisonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.
Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Mauroy.
Mellick.

Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Nilès.
Notebart.
Nucci.
Odru.
Pesce.
Philibert.
Pierret.
Pignion.
Pistre.

Poperen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Ralite.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.

Sainte-Marie.
Santrnt.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddei.
Tassy.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wagnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abelin (Jean-Pierre).
About.
Alphandery.
Ansqer.
Arreckx.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Aurillac.
Bamana.
Barbier (Gilbert).
Bariani.
Baridon.
Barnérias.
Barnier (Michel).
Bas (Pierre).
Bassot (Hubert).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beaumont.
Bechter.
Bégault.
Benoit (René).
Benouville (de).
Berest.
Berger.
Bernard.
Bernard-Raymond.
Beucler.
Bigeard.
Birraux.
Bisson (Robert).
Biver.
Bizet (Emile).
Blanc (Jacques).
Boinwillers.
Bolo.
Bonhomme.
Bord.
Bourson.
Bousch.
Bouvard.
Boyon.
Bozzi.
Branche (de).

Branger.
Braun (Gérard).
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brochard (Albert).
Cabanel.
Caillaud.
Caille.
Caro.
Castagnou.
Cattin-Bazin.
Cavallé.
(Jean-Charles).
Cazalet.
César (Gérard).
Chantelat.
Chapel.
Charles.
Charretier.
Chasseguet.
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Colombier.
Comiti.
Cornet.
Cornette.
Corrèze.
Couderc.
Couepel.
Coulais (Claude).
Cousté.
Couve de Murville.
Crenn.
Cressard.
Daillet.
Dassault.
Debré.
Dehaine.
Delalande.
Delaneau.
Delatre.
Delfosse.
Delhalle.

Delong.
Delprat.
Deniau (Xavier).
Deprez.
Desanlis.
Devaquet.
Dhinnin.
Mine Dienesch.
Donnadieu.
Douffiaques.
Dousset.
Drouet.
Druon.
Dubreuil.
Dugoujon.
Duraffour (Michel).
Durr.
Ehrmann.
Eymard-Duvernay.
Fabre (Robert-Félix).
Falala.
Faure (Edgar).
Feit.
Fenech.
Féron.
Ferratti.
Fèvre (Charles).
Fontaine.
Fonteneau.
Forens.
Fossé (Roger).
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaulin.
Geng (Francis).
Gérard (Alain).
Giacomi.
Ginoux.
Girard.
Gissingier.
Goasduff.

Godefroy (Pierre).	Llogier.	Perrut.	Torre (Henri).	Verpillière (de la).	Voisin.
Godfrain (Jacques).	Lipkowski (de).	Petit (André).	Tourrain.	Vivien	Wagner.
Goulet (Daniel).	Longuet.	Petit (Camille).	Tranchant.	(Robert-André).	Weisenhorn.
Granet.	Madelin.	Pianta.	Valleix.	Voilquin (Hubert).	Zeller.
Grussenmeyer.	Maigret (de).	Pidjot.			
Guéna.	Malaud.	Pierre-Bloch.			
Guermeur.	Mancel.	Pineau.			
Guilliod.	Marcus.	Pinte.			
Haby (Charles).	Marelle.	Piot.			
Haby (René).	Marie.	Planlegonest.			
Hamel.	Martin.	Pons.			
Hamelin (Jean).	Masson (Jean-Louis).	Poujade.			
Hamelin (Xavier).	Masson (Marc).	Préaumont (de).			
Mme Harcourt	Massoubre.	Pringalle.			
(Florence d').	Mauger.	Proriol.			
Harcourt	Maujolan	Raynal.			
(François d').	du Gasset.	Revet.			
Hardy.	Maximin.	Ribes.			
Mme Hauteclouque	Mayoud.	Richard (Lucien).			
(de).	Médeclin.	Richomme.			
Héraud.	Mesmin.	Rivière.			
Hunault.	Messmer.	Rocca Serra (de).			
Jeart.	Micaux.	Rolland.			
Inchauspé.	Millon.	Rossi.			
Jacob.	Miossec.	Rossinot.			
Julia (Didier).	Mme Missoffe.	Roux.			
Juvenin.	Monfrais.	Royer.			
Kaspercit.	Montagne.	Rufenacht.			
Kergueris.	Mme Moreau	Sablé.			
Klein.	(Louise).	Sallé (Louis).			
Koehl.	Morellon.	Sauvalgo.			
Krieg.	Mouille.	Schneiter.			
Labbé.	Mourot.	Schvartz.			
La Combe.	Moustache.	Ségulin.			
Lafleur.	Muller.	Seitlinger.			
Lagourgue.	Neuwirth.	Sergheraert.			
Lancien.	Noir.	Servan-Schreiber.			
Lataillade.	Paecht (Arthur).	Sourdille.			
Lauriol.	Pailler.	Sprauer.			
Le Cabellec.	Papet.	Stasi.			
Le Douarec.	Pasquini.	Sudreau.			
Léotard.	Pasty.	Taugourdeau.			
Lépelletier.	Péricard.	Thomas.			
Lepercq.	Perrin.	Tiberi.			
Le Tac.	Péronnet.	Tissandier.			
Ligot.		Tomasini.			

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Gorse.	Malène (de la).
Alduy.	Guichard.	Narquin.
Flosse.	Guidoni.	Nungesser.

Excusé ou absent par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Jarrot (André).

N'ont pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean Brocard, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Boucheron à M. Beix (Roland).
 Dassault à M. de Benouville.
 Delprat à M. Sergheraert.
 M^{me} Dienesch à M. Labbé.
 MM. Duroméa à Mme Coeuriol.
 Hermier à M. Deschamps (Bernard).
 Jourdan à Mme Horvath.
 Juvenin à M. Alphandery.
 Leroy à M. Rigout.
 Marchais à M. Ducoloné.
 Massoubre à M. Bechter.
 Médecin à M. Bouvard.
 Roger à M. Hage.
 Servan-Schreiber à M. Brocard (Albert).

(1) Se reporter à la liste ci-après, des députés ayant délégué leur vote.